Efectis France
Voie Romaine
F-57280 Maizières-lès-Metz
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11

RECONDUCTION

Laboratoire agréé Efectis par le Ministère de l'Intérieur

RECONDUCTION n° 23/1
DU PROCES-VERBAL n° EFR-18-004761

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant

Une cloison vitrée à ossature aluminium

Ossature : MB-78 EI

Vitrages : Pyroguard T-EI60/25-3 (PYROGUARD UK LTD)
Pyroguard T-EI60/25-3 VF (PYROGUARD UK LTD)
Pyroguard T-EI60/25-3 VI (PYROGUARD UK LTD)

Demandeur

SOUCHIER – BOULLET SAS
Parc SEGRO – ZAC de Lamirault – 42 rue de Lamirault
CS20762
F - 77090 COLLEGIEN

Extensions de classement reconduites

Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France.
Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites :
18/1, 18/2, 18/3, 19/4, 19/5, 19/6, 20/7, 22/8, 22/9 et 22/10

Durée de validité

Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :
19 décembre 2028.
Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France.
Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 19 octobre 2023

X Virginie GOULON

Chargé d'Affaires
Signé par : Virginie GOULON

X Andréa VIARD

Superviseur
Signé par : Andréa VIARD

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

EFECTIS France
Voie Romaine
F-57280 MAIZIERES-LES-METZ
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11
Fax : +33 (0)3 87 51 10 58

Laboratoire agréé Efectis par le Ministère de l'Intérieur

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT n° EFR-18-004761

Résistance au feu des éléments de construction selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004 du ministère de l'Intérieur

Durée de validité

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 19 décembre 2023

Appréciation de laboratoire de référence

- EFR 18-004761

Concernant

Une cloison vitrée à ossature aluminium

Ossature : MB-78 EI

Vitrages : Pyroguard T-EI60/25-3 (PYROGUARD UK LTD)
Pyroguard T-EI60/25-3 VF (PYROGUARD UK LTD)
Pyroguard T-EI60/25-3 VI (PYROGUARD UK LTD)

Demandeur

SOUCHIER - BOULLET SAS
11 rue des Campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN ŒUVRE DE L'ELEMENT

Voir planches n° 1 à 11.

L'élément objet du présent document consiste en une cloison vitrée, composée d'une ossature réalisée en profils aluminium de la série MB-78 EI, et de vitrages Pyroguard T EI60/25-3, Pyroguard T EI60/25-3 VF, Pyroguard T EI60/25-3 VI (PYROGUARD UK LTD).

2. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT ETUDIE

Ossature :

Référence : Profils aluminium de la série MB-78 EI
Provenance : La provenance exacte est donnée dans l'appréciation de laboratoire

Vitrages :

Références : Pyroguard T-EI60/25-3
Pyroguard T-EI60/25-3 VF
Pyroguard T-EI60/25-3 VI
Provenance : Usine Pyroguard France SARL, Seingbouse (FR)

3. DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ELEMENT

3.1. OSSATURE

L'ossature de la cloison vitrée est composée de montants et traverses réalisés en profilés aluminium extrudé de référence K518143X et de section hors tout 56 x 78 mm. Ces profilés sont constitués de deux coques aluminium assemblées entre elles par deux raidisseurs polyamides formant ainsi trois cavités. Chacune des coques est isolée par une bande de plaques de plâtre de référence 80462109 et de section 15 x 41 mm et la cavité intermédiaire est isolée par deux bandes de plaques de plâtre de référence 80462112 et de section unitaire 15 x 37 mm, voir planche n° 4.

Les différents montants et traverses sont assemblés entre eux :

- pour les profilés périphériques : par l'intermédiaire de raccords en angle aluminium de référence 80124270, d'épaisseur 10 mm et de section hors tout 105 x 105 mm sertis associés à des raccords en angle en PROMATECT-H (PROMAT) de référence 80462108 d'épaisseur 8 mm et colle de référence 13364612, tel que représenté à la planche n° 3 ;
- pour les profilés intermédiaires : par l'intermédiaire de raccords de référence 80122109 avec vis de référence 80372710 et de goupilles de référence 80376015 à raison de deux par raccord, et de colle de référence 13364612, tel que représenté en planche n° 4.

3.2. VITRAGES

L'ossature telle que décrite ci-dessus définit une ou plusieurs baies obturées par soit :

- des vitrages Pyroguard T-EI60/25-3 (PYROGUARD UK LTD) dont la composition exacte est en possession du laboratoire ;

- des vitrages Pyroguard T-EI60/25-3 VF (PYROGUARD UK LTD) composés d'un vitrage Pyroguard T-EI60/25-3 (PYROGUARD UK LTD) dont l'un des vitrages extérieurs est remplacé par un vitrage tel que listé en planche n° 5 ;

- des vitrages Pyroguard T-EI60/25-3 VI (PYROGUARD UK LTD) composés :
  - d'un vitrage Pyroguard T-EI60/25-3 (PYROGUARD UK LTD) ;
  - d'un intercalaire acier ou aluminium d'épaisseur 6 à 16 mm ;
  - d'un vitrage tel que listé en planche n° 5.

3.3. MAINTIEN ET ÉTANCHÉITÉ DES VITRAGES

Les vitrages sont maintenus par des clips en acier inoxydable d'épaisseur 10/10 mm, de section 68 x 40 mm et de référence 80322092, associés à des contre-clips en acier inoxydable, de références 80322103 à 80322108 ou 80322128 suivant l'épaisseur des vitrages, fixés sur les profils par deux vis acier Ø 4,8 x 13 mm de référence 87252503 ou équivalent.

Les clips et contre-clips sont placés à 75 mm des extrémités des vitrages puis répartis au pas maximal de 250 mm. Une bande de fibres minérales de référence KERAFIX 2000 (GLUSKE) et de dimensions 40 x 10 x 5 mm est installée à la jonction entre ces derniers et les vitrages. Voir planche n° 6.

Un joint intumescent de référence 120655, de section 22 x 1,8 mm est mis en œuvre en fond de feuillure des profilés sur toute la périphérie des vitrages. Un second joint de même référence et de même section est installé en traverse haute de chaque vitrage sur le premier joint. Voir planches n° 4 et 10.

Le système de clips est complété par un double parclosage réalisé par des profilés en aluminium, clipsés sur les profilés, de hauteur 27 mm et de largeur adaptée à celle des vitrages, associés à des joints EPDM, également de section à adapter en fonction de l'épaisseur de vitrage, tel qu'indiqué planches n° 7 à 9.

Le calage des vitrages est réalisé en partie basse aux deux extrémités de chaque vitrage par des cales:

- soit en bois dur de références respectives 80957034 et 80957035 et de dimensions respectives 1 x 40 x 80 mm et 2 x 40 x 80 mm ;
- soit en PROMATECT-H (PROMAT) de dimensions 5 x 40 x 80 mm ; associées à une cale de vitrage en bois dur de référence 80957037 ou en PROMATECT-H (PROMAT), de dimensions 80 x 34 x 5 mm, positionnées à environ 100 mm des extrémités de la baie.

Jeu en fond de feuillure : 5 mm
Prise en feuillure : 13 mm.

3.4. JONCTION EN LIGNE OU À 90 °SUR POTEAU ACIER (VOIR PLANCHES N° 16 ET 17)

La jonction entre deux châssis peut être réalisée en ligne ou à 90° par l'intermédiaire d'un poteau protégé par des plaques de plâtre. La fixation des châssis sur les poteaux se fait à travers les plaques par l'intermédiaire de vis acier Ø 8 x 80 mm au travers de profilés renforts en acier d'épaisseur 15/10 mm de référence 80322073 et de dimensions 68 x 16 mm, fixés sur les profilés de la cloison vitrée par deux rivets acier Ø 4 x 9,5 mm de référence 80377106 ou équivalent, placés à 250 mm des angles puis répartis au pas maximum de 600 mm. Le calfeutrement est réalisé par laine de roche de masse volumique supérieure à 70 kg/m^3.

Pour des hauteurs inférieures ou égales à 3000 mm, ce poteau est constitué d'un tube acier :

- de dimensions 50 x 50 x 3 mm dans le cas de jonction en ligne ;
- de dimensions 100 x 100 x 3 mm dans le cas de jonction à 90°.

Ce poteau est protégé sur ses quatre faces par deux épaisseurs de plaques de plâtre standard BA 13 fixées par colle silicate et par vis acier Ø 3,5 x 45 mm recouvertes d'un capotage en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm vissé.

Pour des hauteurs inférieures ou égales à 3400 mm, ce poteau est constitué d'un tube acier :

- de dimensions 50 x 50 x 4 mm dans le cas de jonction en ligne ;
- de dimensions 100 x 100 x 5 mm dans le cas de jonction à 90°.

Ce poteau est protégé sur ses quatre faces par deux épaisseurs de plaques de plâtre Standard BA 15 fixées par colle silicate et vis acier Ø 3,5 x 45 mm recouvertes d'un capotage en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm vissé.

En partie basse, le poteau est soudé à une platine acier d'épaisseur 10 mm. En partie haute, le tube est manchonné et fixé par :

- un boulon Ø 6 mm dans un trou oblong de Ø 7 x 30 mm sur une platine constituée d'un tube acier de dimensions 35 x 35 x 3 mm et d'un plat acier d'épaisseur 10 mm dans le cas de jonction en ligne ;
- un boulon Ø 8 mm dans un trou oblong de Ø 9 x 30 mm sur une platine constituée d'un tube de 90 x 90 x 3 mm et d'un plat acier d'épaisseur 10 mm dans le cas de jonction à 90°.

Ces platines sont fixées à la construction support par trois vis acier Ø 8 x 80 mm et chevilles plastiques. Le manchonnage doit être réalisé de manière à avoir un jeu de dilatation de 20 mm.

3.5. CONSTRUCTIONS SUPPORT

La cloison vitrée est fixée sur du béton armé de masse volumique supérieure à 2200 kg/m^3 et d'épaisseur supérieure à 200 mm.

La fixation de l'ensemble au béton se fait par vis Ø 8 x 80 mm au travers de pattes de fixation en acier d'épaisseur 20/10 mm et de section 140 x 25 mm, de référence 80322086, placées à 250 mm des angles puis réparties au pas maximum de 600 mm et fixées sur les profilés périphériques de la cloison vitrée par deux rangées de rivets acier Ø 4 x 9,5 mm de référence 80377106 ou équivalent. Le jeu maximal de 25 mm entre la cloison vitrée et la construction support est étanché par bourrage de laine de roche de masse volumique 70 kg/m^3 étanchée par silicone spécial feu de référence 14614967 ou PYROSIL B (PERENNATOR) ou DC 700 (DOW CORNING), voir planche n° 11.

4. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

4.1. RÉFÉRENCE DES CLASSEMENTS

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.2 de la norme EN 13501-2 : 2016.

4.2. CLASSEMENTS

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes.

R	E	I	W		t	-	M	C	S	G	K
	E				**60**						
	E		**W**		**60**						
	E	**I**			**60**						

Aucun autre classement n'est autorisé.

4.3. DOMAINE DE VALIDITÉ

Aucune modification dimensionnelle ne pourra être appliquée sur les cotes ou configurations… exprimées dans le paragraphe suivant et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance préalable d'une extension de classement ou d'un avis de chantier par EFECTIS France.

5. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

5.1. A LA FABRICATION ET À LA MISE EN ŒUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans l'appréciation de laboratoire de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, l'appréciation de laboratoire de référence pourra être demandée à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

5.2. SENS DU FEU

INDIFFERENT.

5.3. DOMAINE DE VALIDITÉ DU PROCÈS-VERBAL

5.3.1. Cloison

Hauteur maximale de la cloison vitrée : 3400 mm
Largeur maximale de la cloison vitrée : illimitée.

Hauteur maximale de la cloison vitrée montée:
- en ligne avec une jonction de type poteau acier protégé : 3400 mm
- avec une jonction 90° de type poteau acier protégé : 3400 mm.

5.3.2. Vitrages

Dimensions hors tout des vitrages Pyroguard T EI60/25-3 et Pyroguard T EI60/25-3 VF (PYROGUARD UK LTD) :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	1470	2800

Dimensions hors tout des vitrages Pyroguard T EI60/25-3 VI (PYROGUARD UK LTD) :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	1312	2200

5.3.3. Constructions support

Les performances indiquées au paragraphe 4 du présent procès-verbal de classement sont valables pour des cloisons installées dans des constructions support telles que décrites au paragraphe 3.5 du présent document.

Aucune modification dimensionnelle ne pourra être appliquée sur les cotes exprimées ci-dessus et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance préalable d'une extension de classement par le Laboratoire.

6. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ANS à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

DIX-NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échnatillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élement.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 19 décembre 2018

Olivia LUCIFORA
Chef de Service "Qualification"

Renaud SCHILLINGER
Directeur Technique
Façades / Compartimentage

ANNEXE

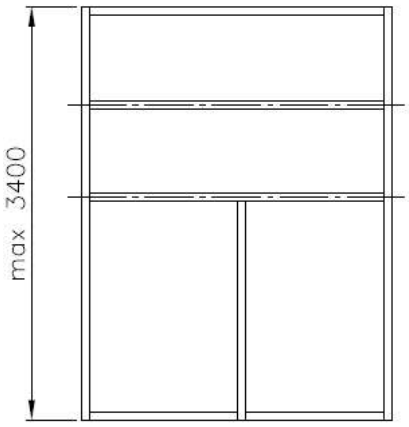
max 3400

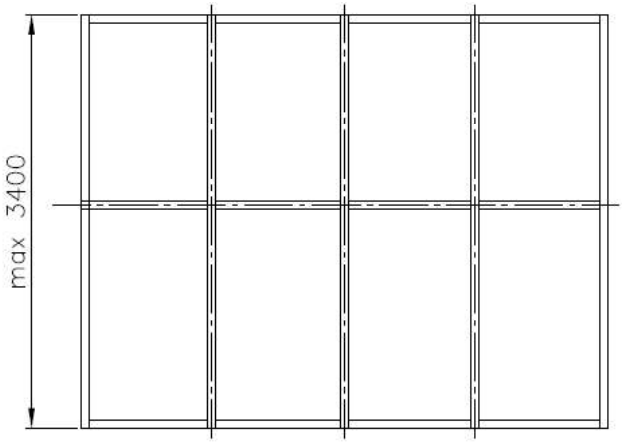
max 3400

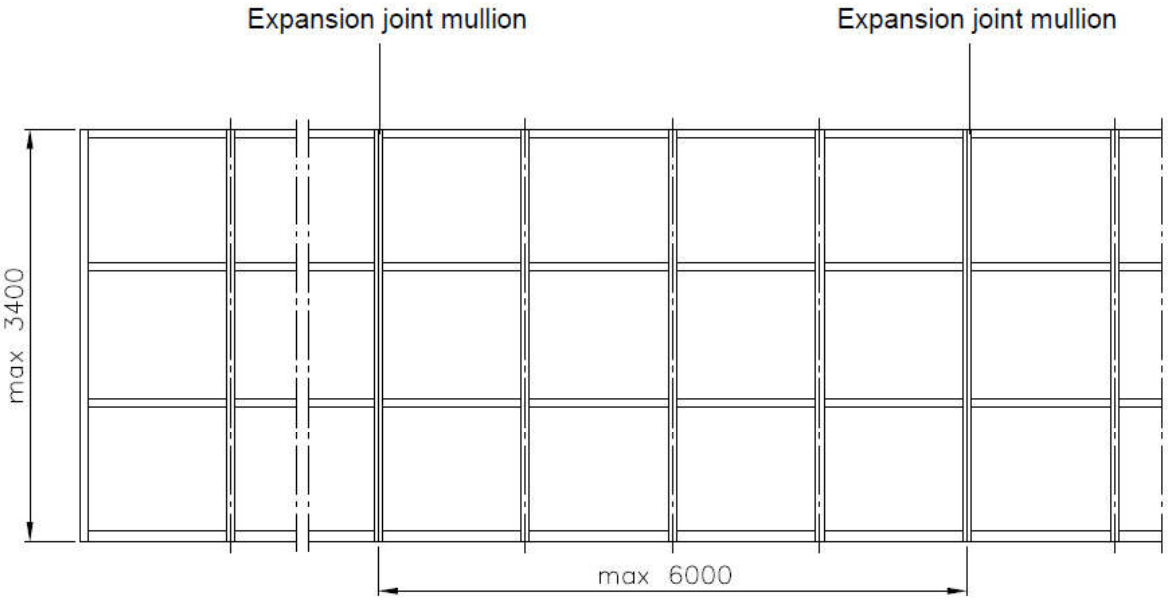
Expansion joint mullion
Expansion joint mullion
max 3400
max 6000

K518143X

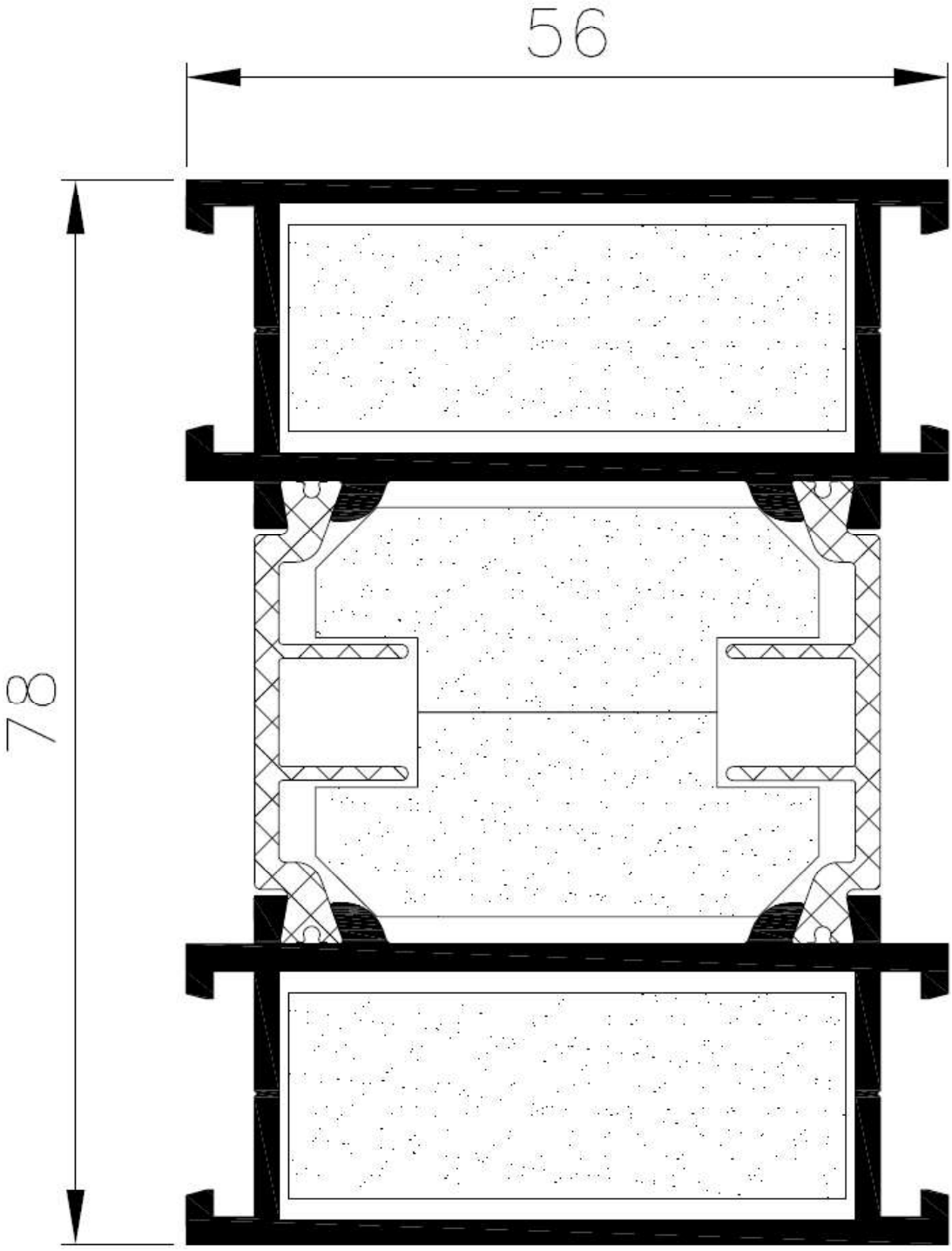

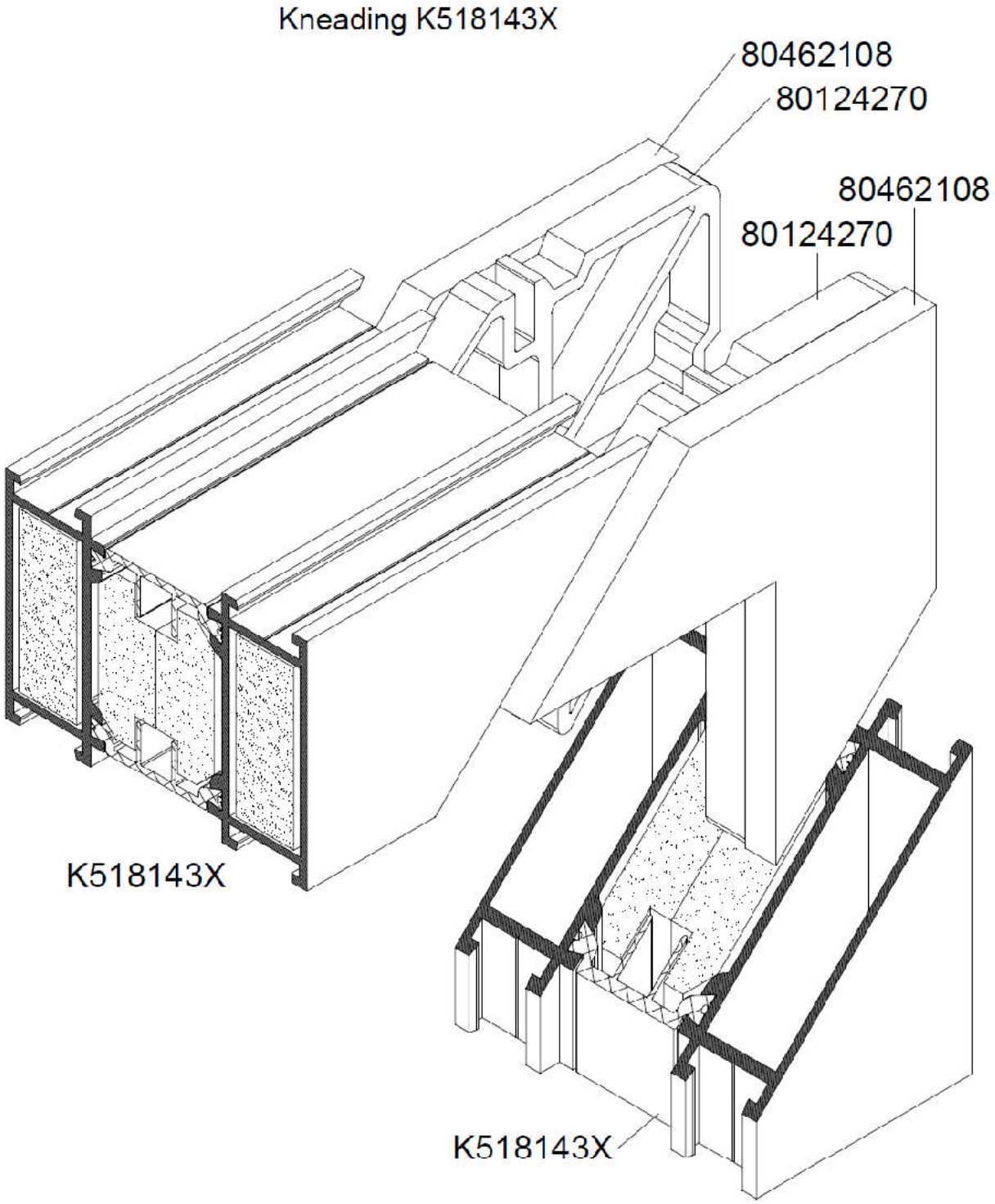
Kneading K518143X
80462108
80124270
80462108
80124270
K518143X
K518143X

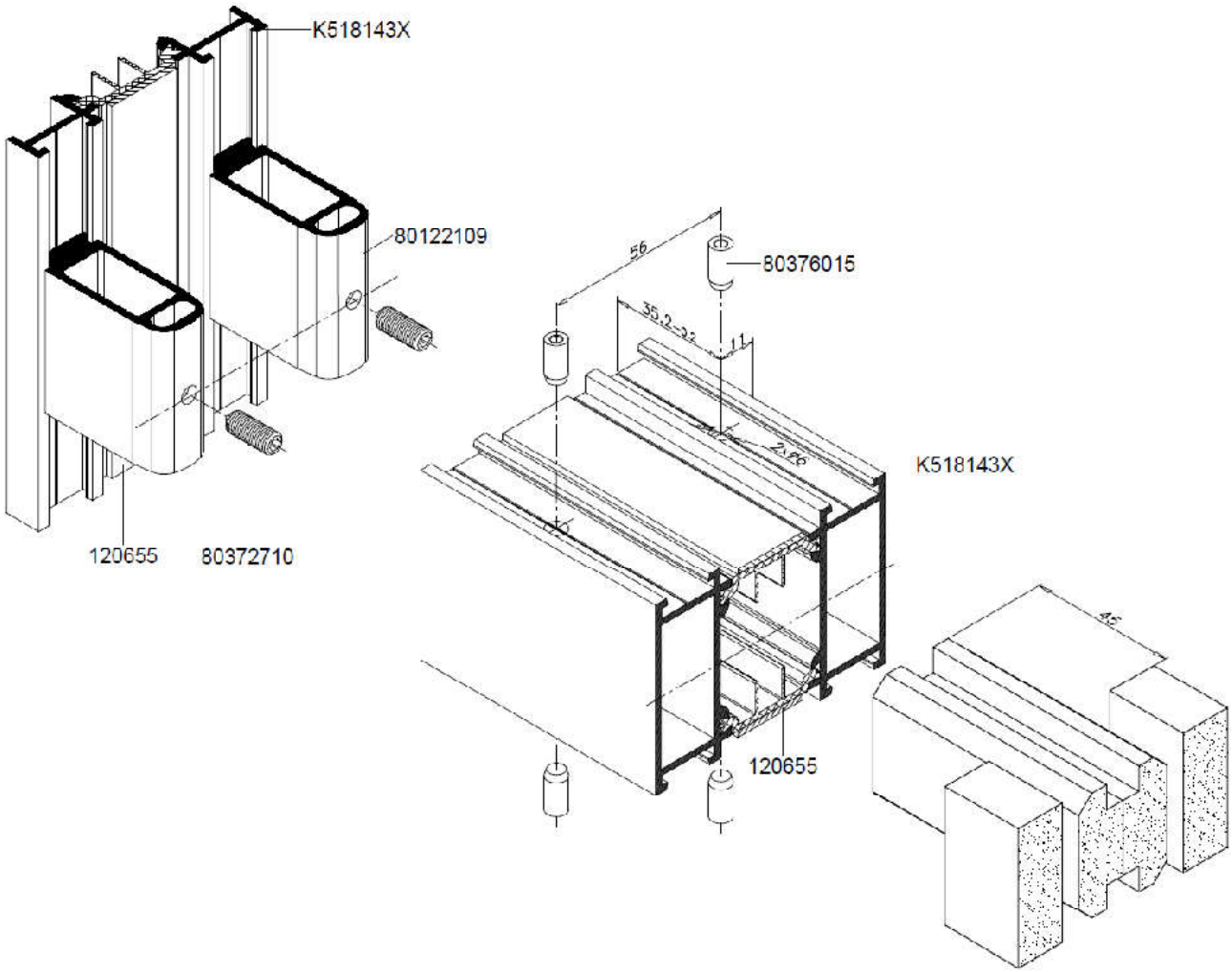
K518143X
80122109
120655
80372710
56
80376015
35,2
11
2,26
K518143X
120655
45

Liste des compositions autorisées : Vitrages isolants		
Face	**Intercalaire**	**Contreface**
Pyroguard T-EI60/25-3	Intercalaire isolant: acier ou aluminium Epaisseur à définir*	Float 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm ► Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur
		Trempé 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm ► Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur
		Vitrage feuilleté 33.2, 33.4 ou 33.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté 44.2, 44.4 ou 44.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté 55.2, 55.4 ou 55.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté 66.2, 66.4 ou 66.6 (trempé ou non)
		► Utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial
		Vitrage feuilleté retardateur d'effraction (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté anti-effraction (trempé ou non)
		Miroir espion 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage décoratif 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage autonettoyant 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage réfléchissant 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		► Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur
		Vitrage à faible émissivité 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage de contrôle solaire 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté à faible émissivité 33.2, 33.4 ou 33.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté à faible émissivité 44.2, 44.4 ou 44.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté à faible émissivité 55.2, 55.4 ou 55.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté à faible émissivité 66.2, 66.4 ou 66.6 (trempé ou non)
		► Utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial
		Vitrage feuilleté de contrôle solaire 33.2, 33.4 ou 33.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté de contrôle solaire 44.2, 44.4 ou 44.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté de contrôle solaire 55.2, 55.4 ou 55.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté de contrôle solaire 66.2, 66.4 ou 66.6 (trempé ou non)
		► Utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial
* L'épaisseur totale du vitrage n'excèdera pas 48 mm		

Liste des compositions autorisées : Vitrages feuilletés		
Face		**Contreface**
Pyroguard T-EI60/25-3 dont l'un des vitrages de surface est remplacé par un des vitrages suivants:		Vitrage feuilleté 33.2, 33.4 ou 33.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté 44.2, 44.4 ou 44.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté 55.2, 55.4 ou 55.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté 66.2, 66.4 ou 66.6 (trempé ou non)
		► Utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial
		► Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur
		Vitrage feuilleté retardateur d'effraction (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté anti-effraction (trempé ou non)

Liste des vitrages isolants et feuilletés

Planche
LFR-16-001317
du 26/07/2016

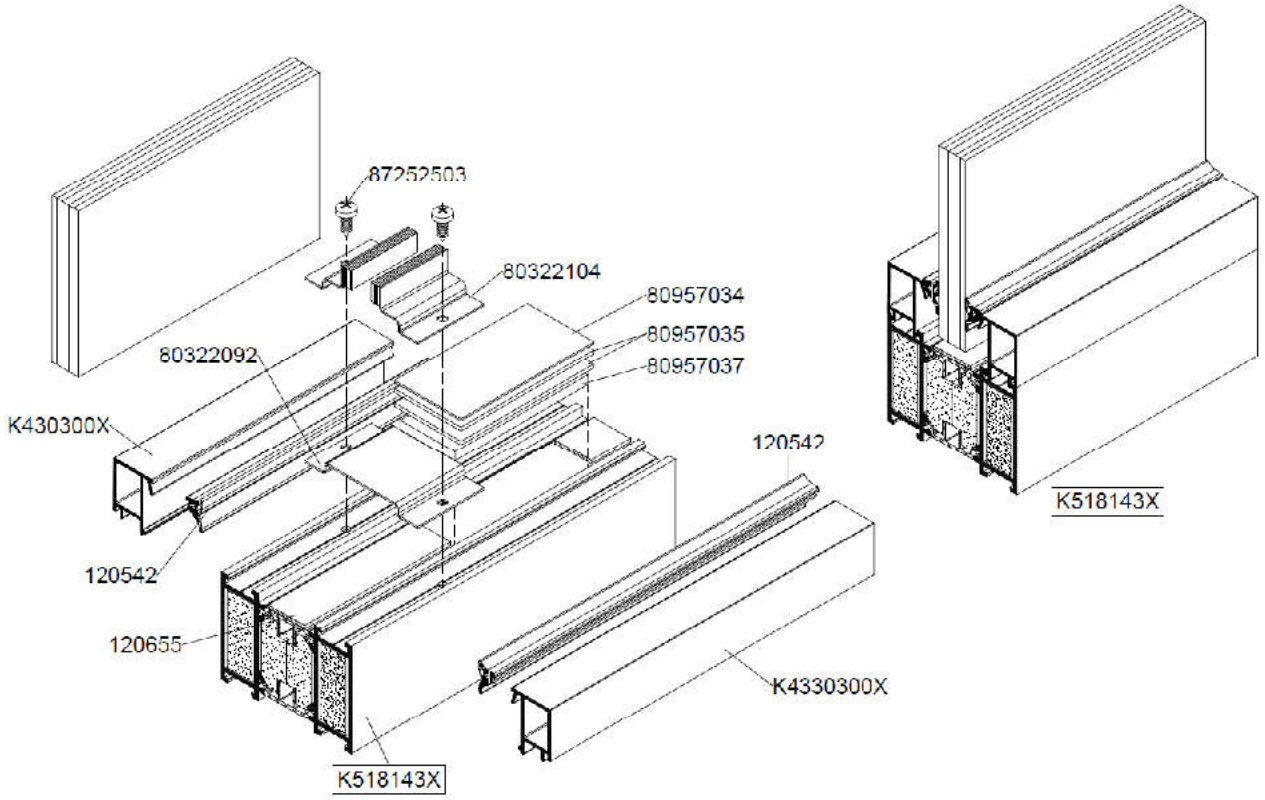
87252503
80322104
80957034
80957035
80957037
80322092
K430300X
120542
120655
K518143X
120542
K4330300X
K518143X

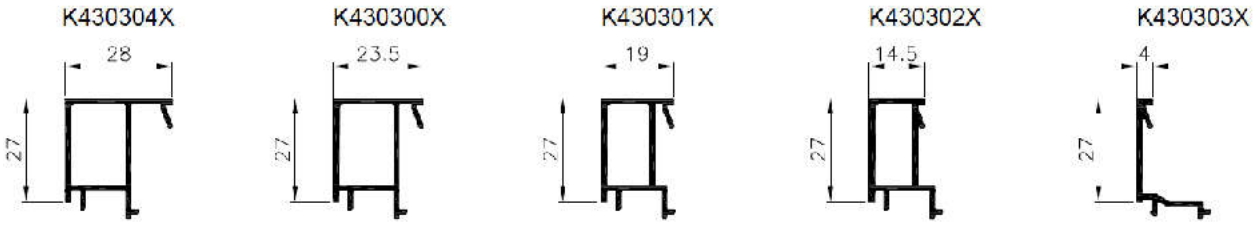

120449

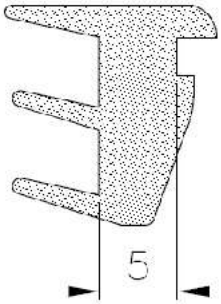

120451

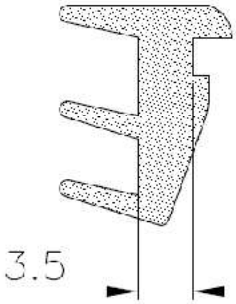

120452

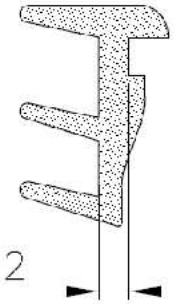

120540

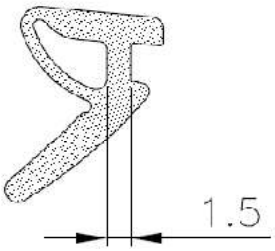

120541

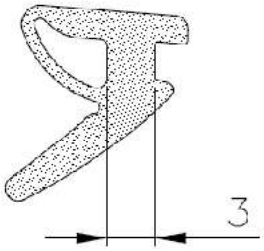

120542

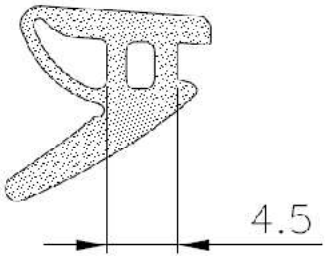

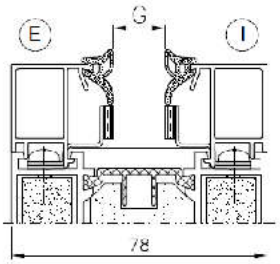	Glazing angle sections - a set	
	(E)	(I)
8 ≤ G ≤ 12	80322103 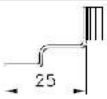	80322103 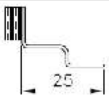
12 < G ≤ 16	80322104 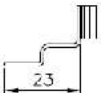	80322104
16 < G ≤ 20	80322105	80322105
20 < G ≤ 24	80322106	80322106
24 < G ≤ 28	80322107	80322107
28 < G ≤ 32	80322108	80322108
32 < G ≤ 34	80322109	80322103 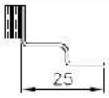
34 < G ≤ 36	80322109	80322104 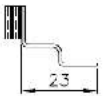
36 < G ≤ 38	80322109	80322105
38 < G ≤ 40	80322109	80322106
40 < G ≤ 42	80322109	80322107
42 < G ≤ 45	80322109 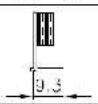	80322108 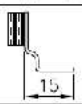
47 ≤ G ≤ 49	80322109	80322128

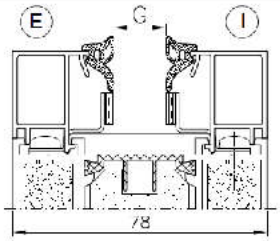	E			I			E	I
	120542	120541	120540	120540	120541	120542		
	120449	120451	120452	120452	120451	120449		
8 < G ≤ 10		●			●		K430304X	K430304X
10 < G ≤ 13			●	●				
13 < G ≤ 16	●					●	K430300X	K430300X
16 < G ≤ 19		●			●			
19 < G ≤ 22			●	●				
22 < G ≤ 25	●					●	K430301X	K430301X
25 < G ≤ 28		●			●			
28 < G ≤ 31			●	●				
31 < G ≤ 32	●					●	K430302X	K430302X
32 < G ≤ 34		●		●			K430303X	K430304X
34 < G ≤ 36		●				●	K430303X	K430300X
36 < G ≤ 38		●			●			
38 < G ≤ 40		●				●	K430303X	K430301X
40 < G ≤ 42		●			●			
42 < G ≤ 44		●		●				
44 < G ≤ 45			●	●				
47 ≤ G ≤ 49		●		●			K430303X	K430302X

| ! | E - external part of assembly. I - internal part of assembly.

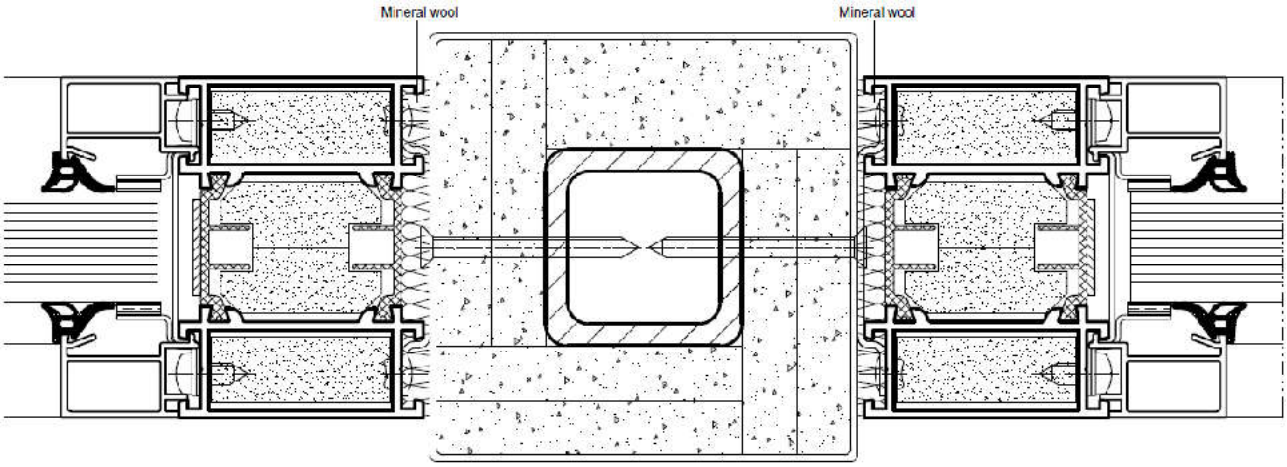
Mineral wool
Mineral wool

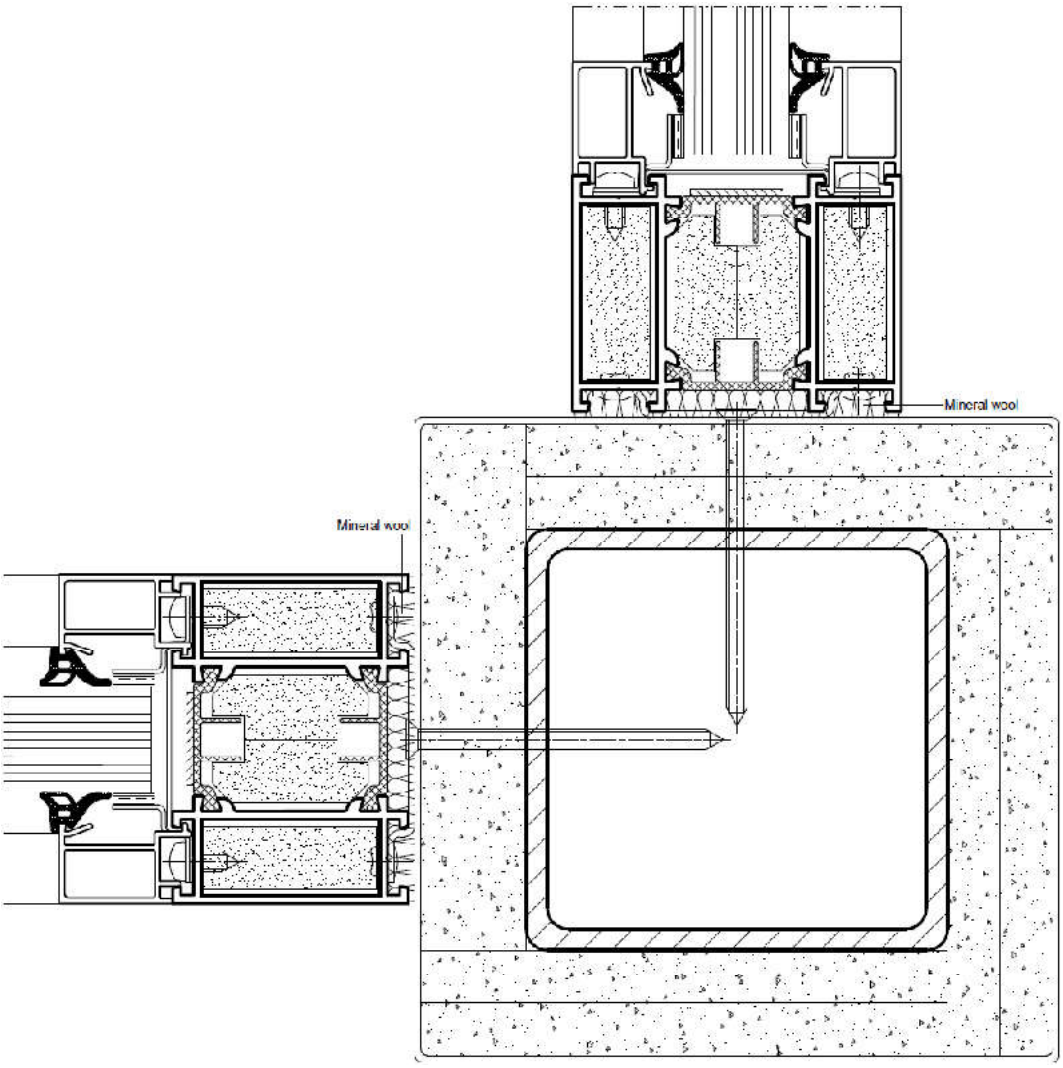
Mineral wool
Mineral wool

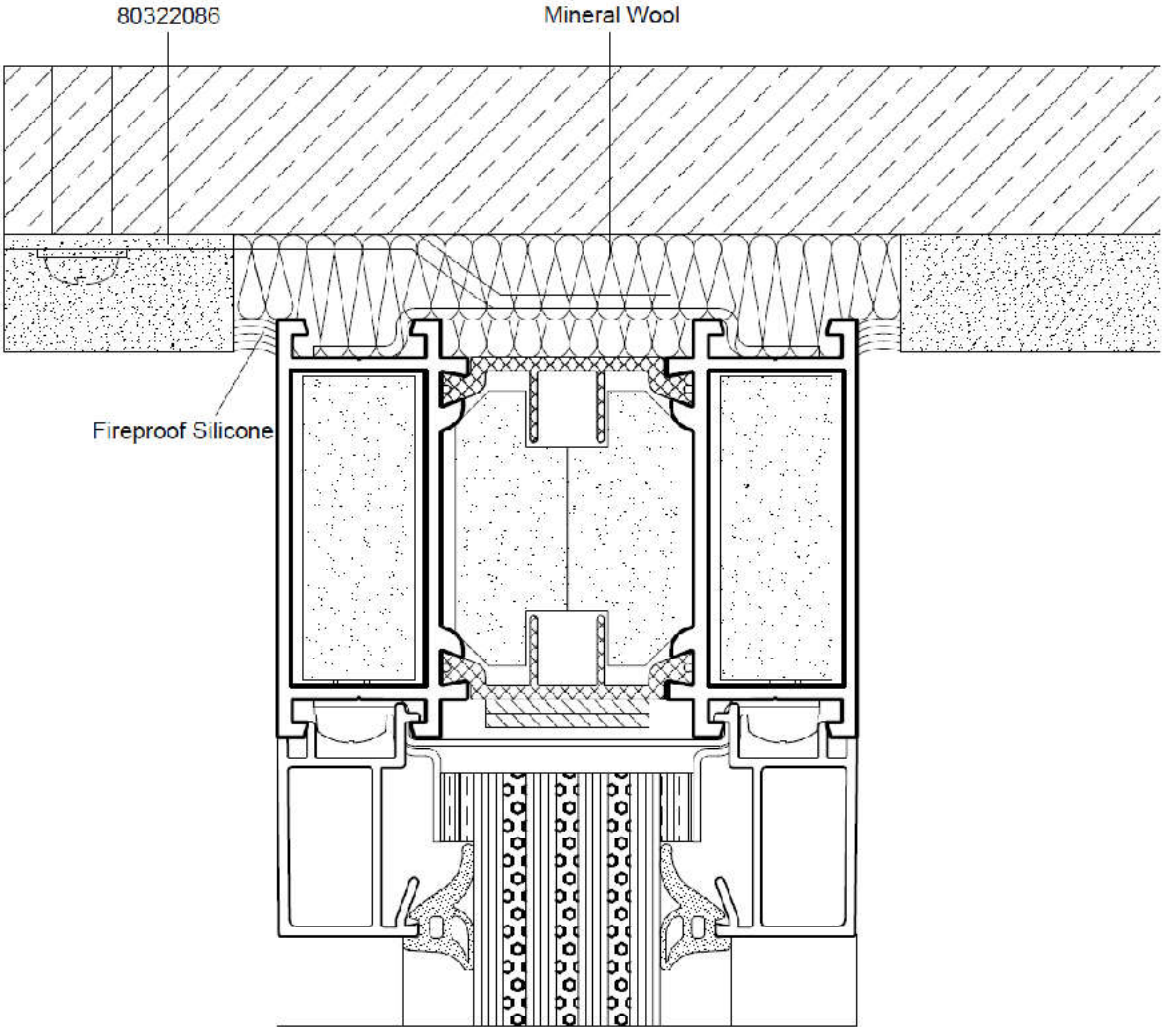
80322086
Mineral Wool
Fireproof Silicone

EFECTIS France
Voie Romaine
F-57280 Maizières-lès-Metz
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11
Fax : +33 (0)3 87 51 10 58

Laboratoire agréé Efectis par le Ministère de l'Intérieur

EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 18/2	EFR-18-004410
▪ 18/1	EFR-18-004761

Demandeur

SOUCHIER - BOULLET SAS
11 rue des Campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Objet de l'extension

Réalisation de l'ossature périphérique par profilés de référence K518142X

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**
Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Lorsque la cloison vitrée est installée **en tunnel d'une paroi béton uniquement**, l'ossature peut être composée de montants et traverses réalisés en profilés aluminium extrudé de référence K518142X et de section hors tout 34 x 78 mm. Ces profilés sont constitués de deux coques aluminium assemblées entre elles par deux raidisseurs polyamides formant ainsi trois cavités. La cavité intermédiaire est isolée par deux bandes périphériques de plaques de plâtre de référence 80462115 et de section unitaire 12 x 8 mm et une bande de plaques de plâtre intermédiaire de référence 80462114 et de section 19 x 6 mm. Dans le cas de la cloison vitrée, objet du procès-verbal de référence EFR-16-001317, les coques sont également isolées par une bande de plaques de plâtre de référence 80462113 et de section 15 x 19 mm, voir planche n° 1.

Ces profilés sont assemblés entre eux par l'intermédiaire de raccords en angle aluminium de référence 80124270, d'épaisseur 10 mm et de section hors tout 105 x 105 mm sertis associés à des raccords en angle en PROMATECT-H (PROMAT) de référence 80462108 d'épaisseur 8 mm et colle de référence 13364612, voir planche n° 2.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Lors de l'essai de résistance au feu de référence LBO-842/16, réalisé le 31 août 2016 au laboratoire ITB (Pologne), et concernant une cloison avec vitrages collés bord à bord à joints verticaux, dont l'ossature périphérique était réalisée avec des profilés de référence K518142X, les performances de résistance au feu au regard des critères d'étanchéité au feu et d'isolation thermique ont été satisfaites pendant plus de 30 minutes.

Lors de l'essai de résistance au feu de référence FIRES-FR-022-16-AUNE, réalisé le 08 février 2016 au laboratoire ITB (Pologne), et concernant une cloison avec vitrages collés bord à bord à joints verticaux, dont l'ossature périphérique était réalisée avec des profilés de référence K518142X, les performances de résistance au feu au regard des critères d'étanchéité au feu et d'isolation thermique ont été satisfaites pendant plus de 60 minutes.

Ceci permet de valider la réalisation de l'ossature périphérique des cloisons vitrées objets des procès-verbaux de référence comme décrite au § 1.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions énoncées dans les procès-verbaux de références devront être respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances des éléments objets des procès-verbaux de références restent inchangées.

La présente extension est cumulable avec l'extension antérieure au procès-verbal de référence EFR-15-003983.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 19 décembre 2018

Olivia LUCIFORA
Chef de Service "Qualification"

Renaud SCHILLINGER
Directeur Technique
Façades / Compartimentage

ANNEXE 1 : Détail des profilés de référence K518142X

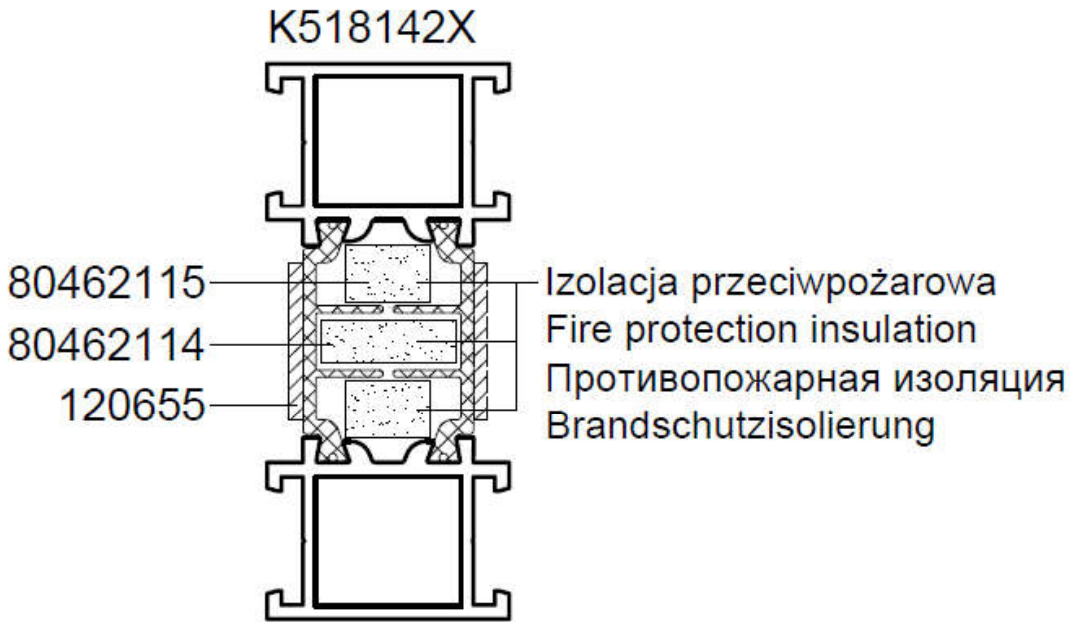

Pour la cloison vitrée objet du procès-verbal de référence EFR-15-003984

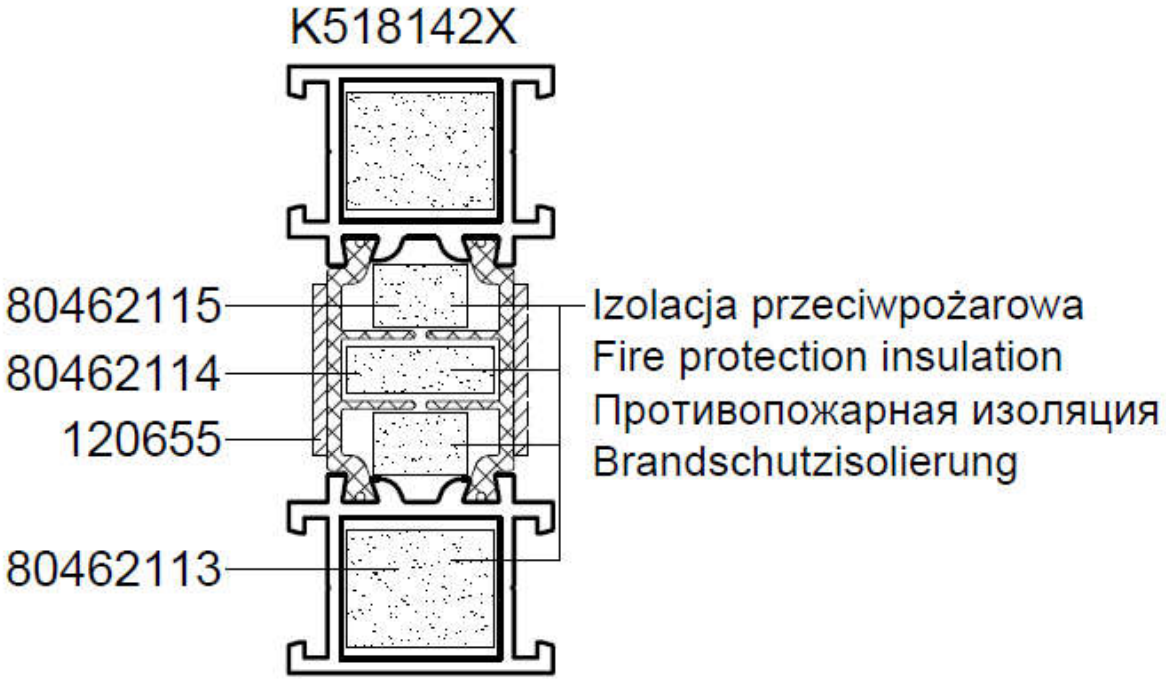

Pour la cloison vitrée objet du procès-verbal de référence EFR-16-001317

ANNEXE 2 : Assemblage des profilés entre eux

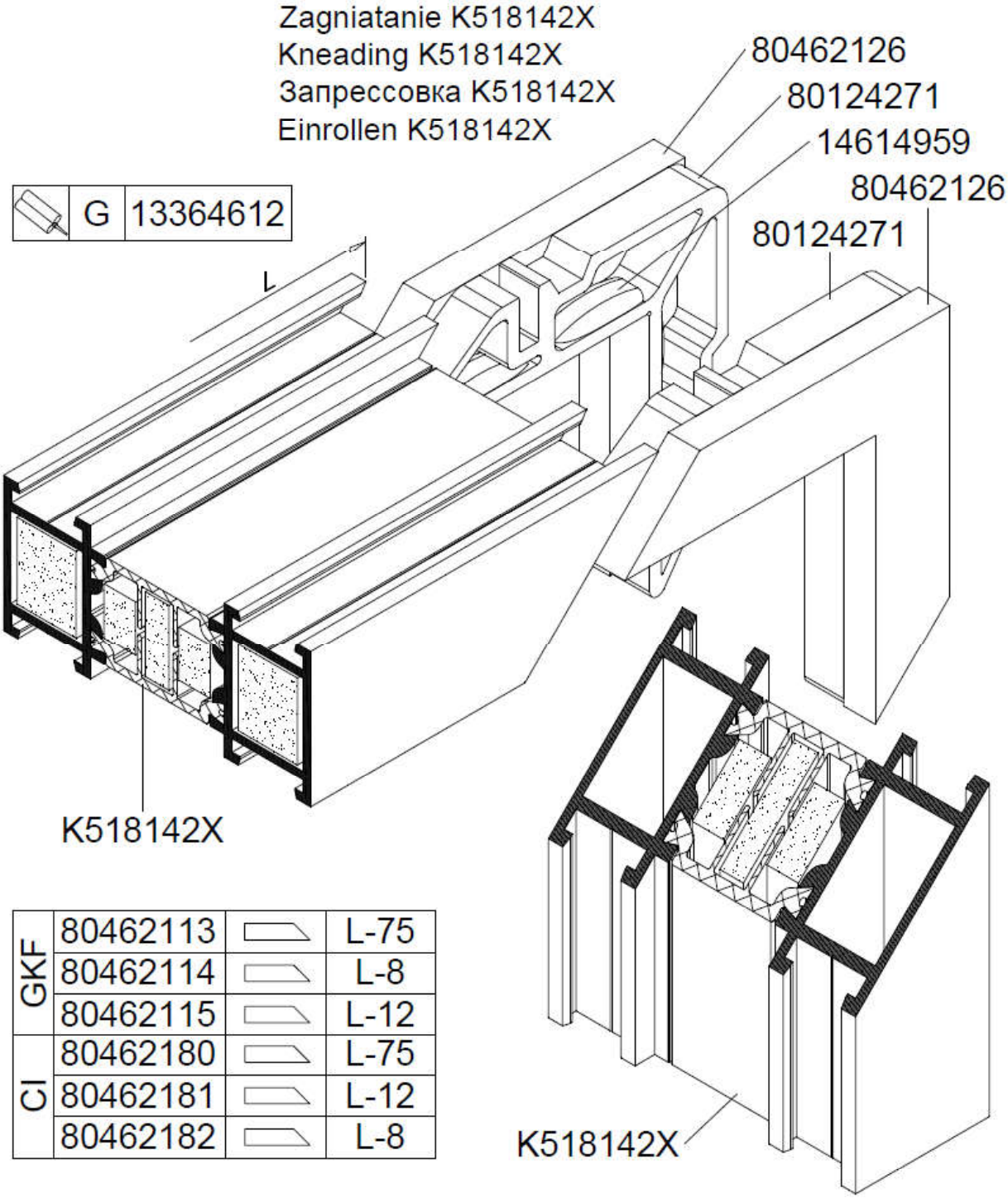

GKF	80462113		L-75
	80462114		L-8
	80462115		L-12
CI	80462180		L-75
	80462181		L-12
	80462182		L-8

EFECTIS France
Voie Romaine
F-57280 Maizières-lès-Metz
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11
Fax : +33 (0)3 87 51 10 58

Laboratoire agréé Efectis par le Ministère de l'Intérieur

EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 18/2	EFR-18-004761
▪ 18/2	EFR-18-004763

Demandeur

SOUCHIER - BOULLET SAS
11 rue des Campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Objet de l'extension

Mise en œuvre de panneaux pleins
Incorporation des châssis vitrés et des blocs-portes dans une cloison légère

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**
Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

1.1. MISE EN ŒUVRE DE PANNEAUX PLEINS

La cloison vitrée et les blocs-portes objets des procès-verbaux de référence peuvent être munis d'un panneau plein d'épaisseur 40 mm composé de trois plaques de plâtre BA 13 standard d'épaisseur unitaire 12,5 mm recouvertes de part et d'autre par une tôle acier d'épaisseur 125/100 mm, le tout étant assemblé par colle de référence 14614967 à raison de 1,4 g/m².

Le système de maintien est identique à celui décrit dans les procès-verbaux de référence, seulement lorsque un panneau est mis en œuvre, un unique joint intumescent de référence 120655 et de section 22 x 1,8 mm est mis en œuvre en fond de feuillure des profilés sur toute la périphérie dudit panneau.

1.2. INTÉGRATION DANS UNE CLOISON LEGERE

Les éléments objets des procès-verbaux de référence peuvent être associés à une cloison en plaques de plâtre d'épaisseur minimale 98 mm à ossature acier et double parement en plaques de plâtre BA 13 standard ou spécial feu, **devant faire l'objet d'un procès-verbal de classement en cours de validité prononçant au moins les classements EI 60 pour les hauteurs envisagées.** Les éléments peuvent être :

* prolongés latéralement par une cloison en plaques de plâtre,
* surmontés d'une imposte en plaques de plâtre,
* montés sur allège en plaques de plâtre, **dans le cas de châssis vitrés uniquement**.

La jonction entre l'élément et la construction support est réalisée par la mise en place d'un chevêtre renfort constitué de profilés M48 fixés dos-à-dos coiffés de rails R48, tous d'épaisseur 6/10ème mm. Le chevêtre ainsi formé est protégé par deux parements en plaques de plâtre BA13 fixés sur les montants et traverses par vis TF 3,5 x 35 mm réparties au pas maximal de 500 mm.

L'imposte en plaques de plâtre est composée d'une ossature interne renforcée par des montants M48 doublés, fixés dos à dos et répartis au pas maximal de 600 mm.

Le cas échéant, l'allège en plaques de plâtre est composée d'une ossature interne renforcée par des montants M48 doublés, fixés dos à dos et répartis au pas maximal de 400 mm.

La fixation de l'élément à la cloison légère se fait par vis Ø 8 x 80 mm au travers de profilés renforts en acier d'épaisseur 15/10 mm de référence 80322073 et de dimensions 68 x 16 mm placés à 250 mm des angles puis répartis au pas maximal de 600 mm. Le jeu maximal de 25 mm entre l'élément et la cloison légère est étanché par bourrage de laine de roche de masse volumique 70 kg/m^3 étanchée par silicone spécial feu de référence 14614967 ou PYROSIL B (PERENNATOR) ou DC 700 (DOW CORNING).

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

La mise en œuvre de panneaux dans les éléments objets des procès-verbaux de référence et l'intégration de ces derniers dans une cloison légère sur trois côtés au maximum est autorisée sur la base de l'essai de résistance au feu de référence EFR-16-V-002562 réalisé le 30 juin 2017 au laboratoire EFECTIS France de Maizières-lès-Metz (57) suivant la norme EN 1634-1 : 2014 et concernant un bloc-porte à deux vantaux à ossature aluminium isolée de la série MB-78EI60 muni de vitrages Pyroguard T-EI60/25-3 (PYROGUARD UK LTD) et d'un panneau plein installé feu côté opposé aux paumelles dans une cloison légère, les performances de résistance au feu ayant été satisfaites pendant 68 minutes au regard des critères d'isolation thermique 2 et pendant 75 minutes au regard des critères d'étanchéité au feu. Au vu des marges de sécurité dégagées lors de l'essai, la hauteur de la cloison légère testée à 3000 mm peut être augmentée à 3400 mm.

La mise en œuvre de châssis vitrés sur allège est autorisée sur la base de l'essai de résistance au feu de référence Efectis France n° 11 - V - 653, réalisé selon la norme EN 1364-1 : 1999 au Laboratoire Efectis France à Maizières-lès-Metz (57) le 09 novembre 2011 et concernant un châssis vitré à ossature métallique muni d'un vitrage à gel d'épaisseur 23 mm inscrit dans une cloison légère type 98/48, les performances de résistance au feu au regard des critères d'étanchéité au feu et d'isolation thermique ayant été satisfaites pendant plus de 60 minutes.

3. CONDITIONS A RESPECTER

La surface maximale autorisée pour le panneau plein est 1,49 m².
Dans le cas des blocs-portes, la surface de vue des panneaux doit être inférieure ou égale à la surface de clair de vitrage mis en œuvre. Pour ce faire, chaque vantail peut-être muni au maximum de trois traverses intermédiaires de référence K415143X et de section hors tout 56 x 78 mm, coupées droit et assemblées sur le cadre du vantail par raccords de référence 80122109 fixés par goupilles de référence 80372710, à raison d'une goupille par montant et deux par traverses, et de colle de référence 13364612.

Hauteur maximale de l'ensemble (cloison vitrée/bloc-porte + cloison légère)	: 3400 mm
Hauteur maximale de l'imposte en plaques de plâtre	: 850 mm
Hauteur maximale de l'allège en plaques de plâtre pour châssis vitrés uniquement	: 1400 mm.

Toutes les conditions énoncées dans les procès-verbaux de référence devront être respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances des éléments objets des procès-verbaux de références restent inchangées.

Seule la mise en œuvre de panneaux est cumulable avec la modification autorisée dans l'extension antérieure au procès-verbal de référence EFR-18-004761.
La présente extension est cumulable avec l'extension antérieure sur le procès-verbal de référence EFR-18-004763.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet de la présente extension de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 19 décembre 2018

Olivia LUCIFORA
Chef de Service Qualification

Renaud SCHILLINGER
Directeur Technique
Façades / Compartimentage

EFECTIS France
Voie Romaine
F-57280 Maizières-lès-Metz
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11
Fax : +33 (0)3 87 51 10 58

Laboratoire agréé Efectis par le Ministère de l'Intérieur

EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 18/4	EFR-18-004410
▪ 18/4	EFR-18-004759
▪ 18/3	EFR-18-004761
▪ 18/3	EFR-18-004763

Demandeur

SOUCHIER - BOULLET SAS
11 rue des Campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Objet de l'extension

Fixation mécanique dos-à-dos verticale.

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**
Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

La présente extension autorise la réalisation de jonctions verticales entre châssis ou entre bloc-porte et châssis par fixation mécanique dos-à-dos.

Cette jonction entre châssis ou entre dormant et ossature du châssis est réalisée grâce à deux rangées de vis acier inoxydable de dimensions Ø 4,8 x 22 mm de référence 87252506, placées au niveau des coques en aluminium et réparties à 100 mm des extrémités puis au pas maximal de 400 mm. A la jonction des coques des deux profils sont mis en œuvre des clames de guidage en aluminium de référence K4178370 de longueur 100 mm réparties au pas maximal de 350 mm. Un joint intumescent de référence 120655 et de section 22 x 1,8 mm est positionné sur la barrette polyamide d'un des profilés sur toute la hauteur de la jonction dos-à-dos. Voir planches n° 1 à 4.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Cette jonction a été éprouvée avec succès lors de l'essai de référence IFT 271 43913 réalisé le 03 août 2010 au laboratoire IFT Rosenheim à Nuremberg (Allemagne) selon la norme EN 1634-1 : 2008 et concernant un bloc-porte à deux vantaux vitrés incorporé dans une cloison vitrée à ossature aluminium isolée de la série MB78 EI30, dont les performances de résistance au feu au regard des critères d'étanchéité au feu et d'isolation thermique 2 ont été satisfaites pendant respectivement 44 et 39 minutes.

Les déformations observées sur des éléments à ossature de la série MB78 EI60 étant comparables à celles observées sur des éléments à ossature de la série MB78 EI30 et les vis étant thermiquement mieux protégées lorsqu'installées sur des profilés de la série MB78 EI60, il est possible d'autoriser ce mode de jonction pour un classement EI60 également.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Cette jonction est possible pour les combinaisons suivantes :

- Deux châssis objets du procès-verbal de référence EFR-18-004410 ;
- Deux châssis objets du procès-verbal de référence EFR-18-004761 ;
- Deux blocs-portes objets du procès-verbal de référence EFR-18-004759 ;
- Deux blocs-portes objets du procès-verbal de référence EFR-18-004763 ;
- Un bloc-porte objet du procès-verbal de référence EFR-18-004759 et un châssis objet du procès-verbal de référence EFR-18-004410 ;
- Un bloc-porte objet du procès-verbal de référence EFR-18-004763 et un châssis objet du procès-verbal de référence EFR-18-004761 ;
- Un bloc-porte objet du procès-verbal de référence EFR-18-004759 et un châssis objet du procès-verbal de référence EFR-18-004761.

Toutes les conditions énoncées dans les procès-verbaux de référence devront être respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances des éléments objets des procès-verbaux de référence restent inchangées.

La présente extension est cumulable avec les extensions antérieures des procès-verbaux de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 19 décembre 2018

Olivia LUCIFORA
Chef de Service "Qualification"

Renaud SCHILLINGER
Directeur Technique
Façades / Compartimentage

Planche n°1 : Jonction dos-à-dos entre deux châssis à ossature MB-78 EI30

MB-78EI

EW15, EW30, EI15, EI30. Przekrój przez połączenie ościeżnic
EW15, EW30, EI15, EI30. Joints of jambs - section
EW15, EW30, EI15, EI30. Сечение соединений коробок
EW15, EW30, EI15, EI30. Blendrahmenverbindung - Schnitt

Skala 1:1

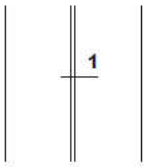

1

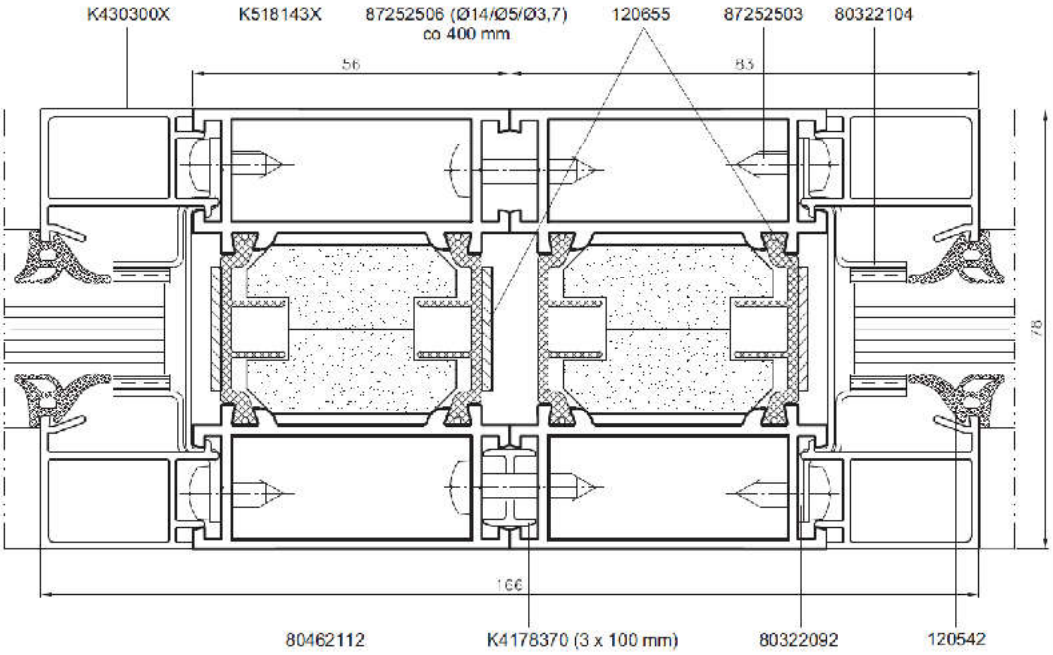

Alternatywnie stosować wkłady CI - dobór wg strony 12-1-03.00.
Po zewnętrznej stronie rozwiercać gniazdo co drugiego łba wkręta.
Alternatively, apply CI inserts - selection as per page 12-1-03.00.
On the outside bore a seat for every second screw head.
Альтернативно применять вставки CI - подбор согласно странице 12-1-03.00.
Снаружи рассверлить гнездо до второй головки шурупа.
Alternativ CI-Einsätze anwenden - Auswahl siehe Seite 12-1-03.00.
An der Außenseite ist das Loch für jeden zweiten Schraubenkopf aufzubohren.

08-1-30.00 | 03/2017

Planche n°2 : Jonction dos-à-dos entre deux châssis à ossature MB-78 EI60

MB-78EI

EI45, EW60, EI60. Przekrój przez połączenie ościeżnic
EI45, EW60, EI60. Joints of jambs - section
EI45, EW60, EI60. Сечение соединений коробок
EI45, EW60, EI60. Blendrahmenverbindung - Schnitt

Skala 1:1

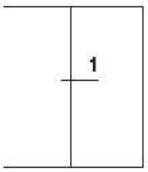

1

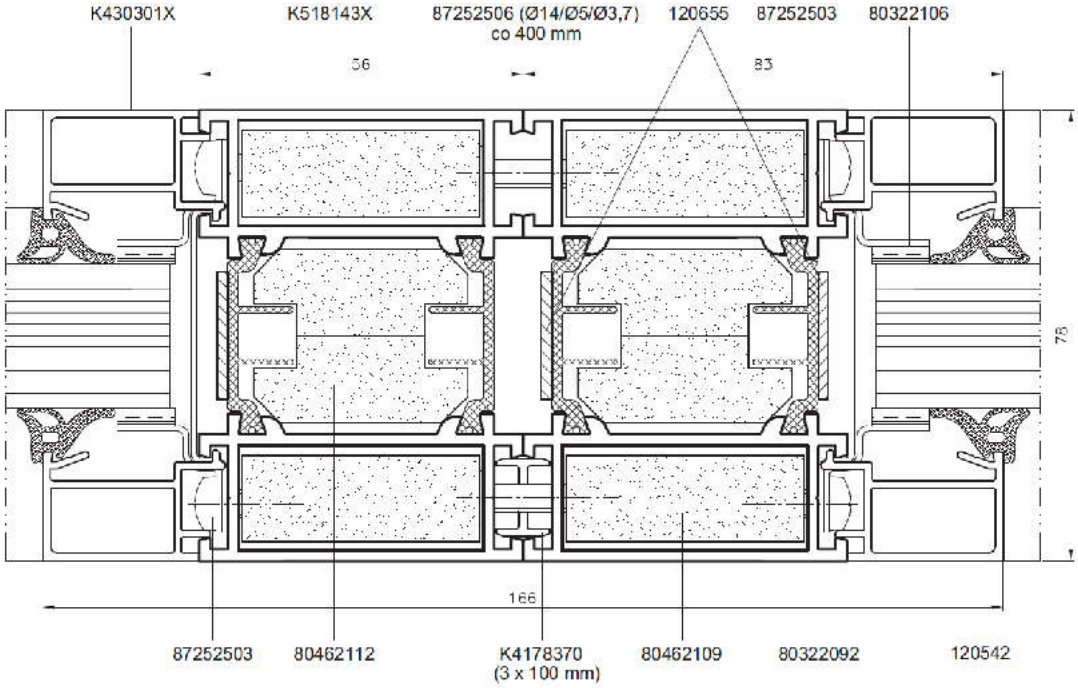

!

Alternatywnie stosować wkłady CI - dobór wg strony 12-1-04.00.
Po zewnętrznej stronie rozwiercać gniazdo co drugiego łba wkręta.
Alternatively, apply CI inserts - selection as per page 12-1-04.00.
On the outside bore a seat for every second screw head.
Альтернативно применять вставки CI - подбор согласно странице 12-1-04.00.
Снаружи рассверлить гнездо до второй головки шурупа.
Alternativ CI-Einsätze anwenden - Auswahl siehe Seite 12-1-04.00.
An der Außenseite ist das Loch für jeden zweiten Schraubenkopf aufzubohren.

08-2-30.00 07/2017

Planche n°3 : Jonction dos-à-dos entre un bloc-porte et un châssis à ossature MB-78 EI30

MB-78EI

EW15, EW30, EI15, EI30. Przekrój przez połączenie ościeżnic
EW15, EW30, EI15, EI30. Joints of jambs - section
EW15, EW30, EI15, EI30. Сечение соединений коробок
EW15, EW30, EI15, EI30. Blendrahmenverbindung - Schnitt

Skala 1:1

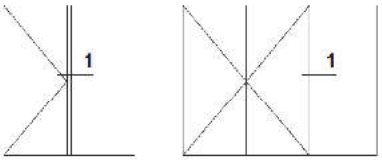

1

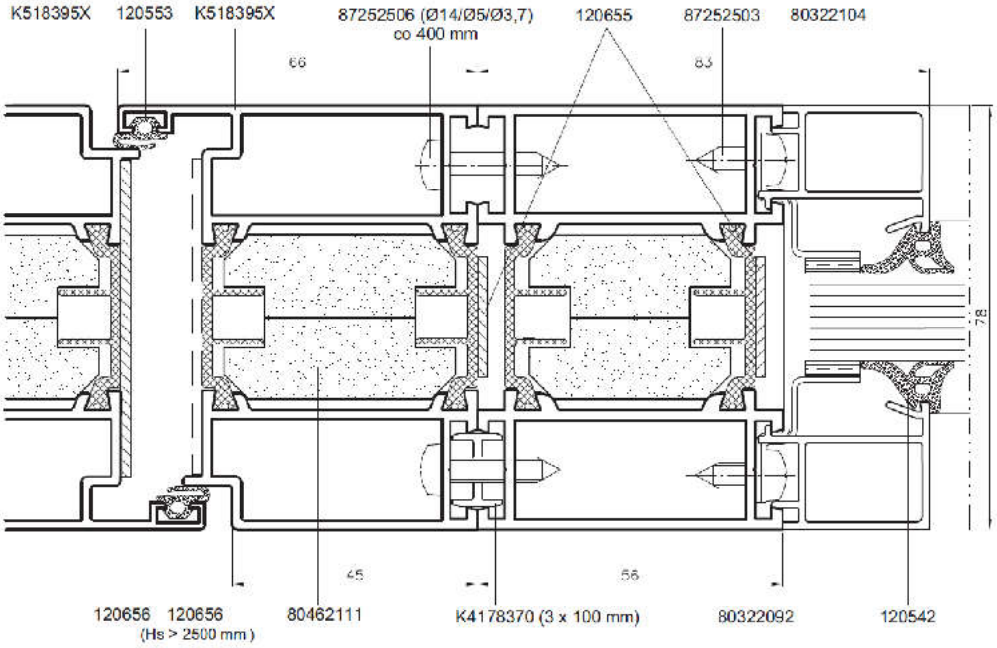

!

Alternatywnie stosować wkłady CI - dobór wg strony 12-1-03.00.
Po zewnętrznej stronie rozwiercać gniazdo co drugiego łba wkręta.
Alternatively, apply CI inserts - selection as per page 12-1-03.00.
On the outside bore a seat for every second screw head.
Альтернативно применять вставки CI - подбор согласно странице 12-1-03.00.
Снаружи рассверлить гнездо до второй головки шурупа.
Alternativ CI-Einsätze anwenden - Auswahl siehe Seite 12-1-03.00.
An der Außenseite ist das Loch für jeden zweiten Schraubenkopf aufzubohren.

03/2017 | **08-1-31.00**

Planche n°4 : Jonction dos-à-dos entre un bloc-porte et un châssis à ossature MB-78 EI60

MB-78EI

EI45, EW60, EI60. Przekrój przez połączenie ościeżnic
EI45, EW60, EI60. Joints of jambs - section
EI45, EW60, EI60. Сечение соединений коробок
EI45, EW60, EI60. Blendrahmenverbindung - Schnitt

Skala 1:1

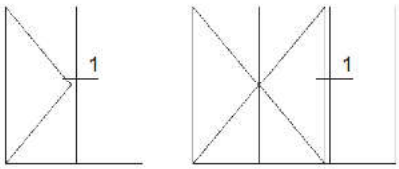

1

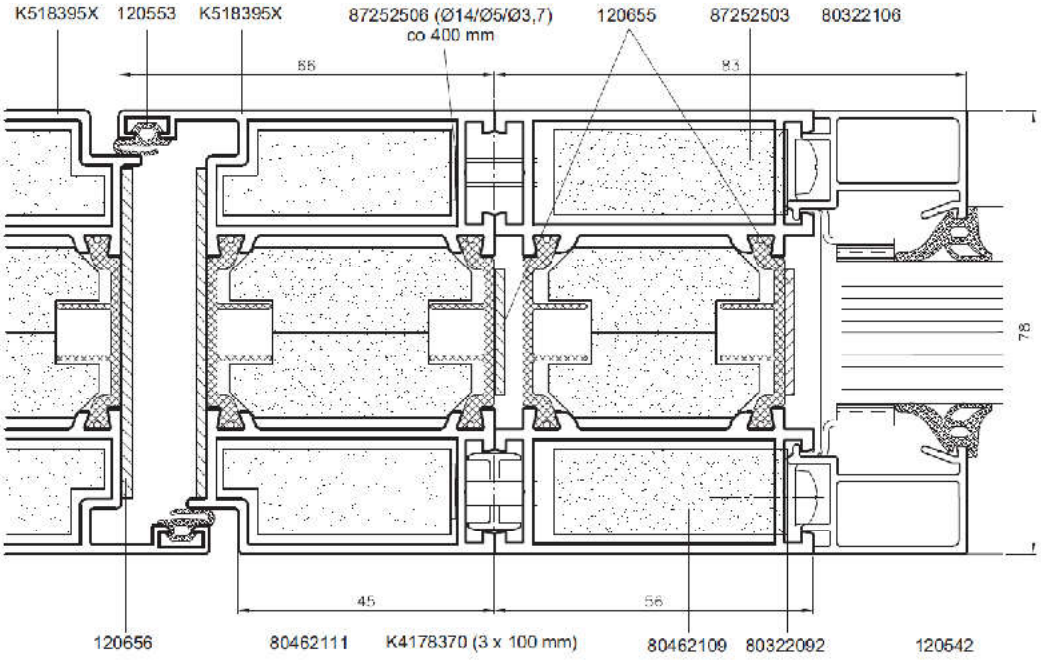

!

Alternatywnie stosować wkłady CI - dobór wg strony 12-1-04.00.
Po zewnętrznej stronie rozwiercać gniazdo co drugiego łba wkręta.
Alternatively, apply CI inserts - selection as per page 12-1-04.00.
On the outside bore a seat for every second screw head.
Альтернативно применять вставки CI - подбор согласно странице 12-1-04.00.
Снаружи рассверлить гнездо до второй головки шурупа.
Alternativ CI-Einsätze anwenden - Auswahl siehe Seite 12-1-04.00.
An der Außenseite ist das Loch für jeden zweiten Schraubenkopf aufzubohren.

07/2017 **08-2-31.00**

EFECTIS France
Voie Romaine
F-57280 Maizières-lès-Metz
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11
Fax : +33 (0)3 87 51 10 58

EXTENSION

Laboratoire agréé Efectis par le Ministère de l'Intérieur

EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 19/5	EFR-18-004410
▪ 19/4	EFR-18-004761

Demandeur

SOUCHIER - BOULLET SAS
11 Rue des Campanules
CS 30066
F - 77 436 MARNE LA VALLEE CEDEX 02

Objet de l'extension

Modification de référence et/ou de dénomination commerciale.

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**
Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

La référence de la cloison vitrée objet du procès-verbal de référence EFR-18-004410 peut être T125/1.
La référence de la cloison vitrée objet du procès-verbal de référence EFR-18-004761 peut être T125/2.
La dénomination commerciale de chacune de ces cloisons peut également être EMV ALU.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

La modification de référence et/ou dénomination commerciale est autorisée dans la mesure où les cloisons vitrées restent inchangées, seules les appellations commerciales changent.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions énoncées dans les procès-verbaux de référence devront être respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances des cloisons vitrées objets des procès-verbaux de référence restent inchangées.

La présente extension est cumulable avec les extensions antérieures aux procès-verbaux de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu des éléments objets de la présente extension de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 18 juin 2019

Olivia LUCIFORA
Chef de Service Qualification

Renaud SCHILLINGER
Directeur Technique
Façades / Compartimentage

EFECTIS France
Voie Romaine
F-57280 Maizières-lès-Metz
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11
Fax : +33 (0)3 87 51 10 58

EXTENSION

Laboratoire agréé Efectis par le Ministère de l'Intérieur

EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 19/6	EFR-18-004410
▪ 19/6	EFR-18-004759
▪ 19/5	EFR-18-004761
▪ 19/5	EFR-18-004763

Demandeur

SOUCHIER - BOULLET SAS
11 rue des Campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Objet de l'extension

Mise en œuvre de vitrages :
- PYROGUARD T EW30/13-1 (PYROGUARD UK LTD)
- PYROGUARD T EW30/13-1 VF (PYROGUARD UK LTD)
- PYROGUARD T EW30/13-1 VI (PYROGUARD UK LTD)

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**
Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Les cloisons vitrées et blocs-portes objets des procès-verbaux de référence peuvent être munis des vitrages suivants :

- des vitrages Pyroguard T-EW30/13-1 (PYROGUARD UK LTD) d'épaisseur 13 mm ;

- des vitrages Pyroguard T-EW30/13-1 VF (PYROGUARD UK LTD), composés d'un vitrage Pyroguard T-EW30/13-1 cité ci-dessus, dont le verre situé côté feu du vitrage Pyroguard T-EW30/13-1 (PYROGUARD UK LTD) est remplacé par un des vitrages feuilletés indiqués ci-dessous :
  - un vitrage feuilleté 33.2 ou 33.4 (trempé ou non),
  - un vitrage feuilleté antieffraction (trempé ou non),
  - utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial,
  - ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur ;

- des vitrages PYROGUARD T-EW30/13-1 VI (PYROGUARD UK LTD) d'épaisseur maximale 37 mm, composés de :
  - un vitrage Pyroguard T-EW30/13-1 (PYROGUARD UK LTD) d'épaisseur 13 mm,
  - une lame d'air d'épaisseur 6 à 20 mm avec intercalaire en acier,
  - un vitrage tel que décrit en planche n° 1.

Le système de maintien des vitrages reste identique à celui décrit dans les procès-verbaux de référence, et est adapté à l'épaisseur du vitrage considéré.

De plus, un joint intumescent de référence 120655, de section 22 x 1,8 mm est mis en œuvre en fond de feuillure des profilés sur toute la périphérie des vitrages. Un second joint de même référence et de même section est installé en traverse haute de chaque vitrage sur le premier joint.

Autres variantes :
Le vitrage Pyroguard T-EW30/13-1 (PYROGUARD UK LTD) tel que décrit ci-dessus peut être remplacé par un vitrage Pyroguard T-EW30/15-1 (PYROGUARD UK LTD) d'épaisseur 15 mm, dans les vitrages simples, feuilletés et isolants.

Jeu en fond de feuillure : 5 mm
Prise en feuillure minimale : 13 mm

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

La mise en œuvre de vitrages Pyroguard T-EW30/13-1 VI (PYROGUARD UK LTD) est autorisée sur la base de l'essai de référence EFR-18-V-003239 réalisé selon la norme EN 1364-1 : 2015 et concernant une cloison vitrée à ossature MB-78EI munie de vitrages Pyroguard T-EW30/13-1 VI (PYROGUARD UK LTD), lors duquel les performances de résistance au feu au regard des critères d'étanchéité au feu et de rayonnement thermique ont été satisfaites pendant au moins 30 minutes. De plus, les performances de résistance au feu au regard des critères d'isolation thermique ont été satisfaites pendant au moins 15 minutes pour les vitrages avec leur contreface côté feu, et au moins 30 minutes pour les vitrages avec leur contreface côté opposé au feu.

La mise en œuvre des vitrages Pyroguard T-EW30/13-1 est déjà autorisée par l'extension 18/3, sur les procès-verbaux de référence EFR-18-004410 et EFR-18-004759.

La mise en œuvre de vitrages Pyroguard T- EW30/15-1 est autorisée dans la mesure où l'augmentation de l'épaisseur des vitrages trempés constituant le vitrage va tendre à améliorer les performances de résistance au feu de l'ensemble.

Sur la base de ces observations, la mise en œuvre de vitrages tels que décrits dans ce document, dans les conditions énoncées au paragraphe 3 ci-dessous, est autorisée.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Dimensions hors tout des vitrages Pyroguard T EW30/13-1 et Pyroguard T EW30/13-1 VF :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	1067	3415
	Avec une surface maximale inférieure à 3,06 m²	

OU

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	1643	2903
	Avec une surface maximale inférieure à 4,01 m²	

OU

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	1643	3415
	Avec une surface maximale inférieure à 3,53 m²	

Dimensions hors tout des vitrages Pyroguard T EW30/13-1 VI (**pour un classement EW30 et EI15)** :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	3370	1200
	Avec une surface maximale inférieure à 3,4 m²	

OU

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	1200	3370
	Avec une surface maximale inférieure à 3,4 m²	

Dimensions hors tout des vitrages Pyroguard T EW30/13-1 VI (**pour un classement EI30, contreface côté opposé au feu) :**

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	2808	1000

OU

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	1000	2808

Pour les blocs-portes, les dimensions hors tout maximales autorisées pour les vitrages sont directement déduites des dimensions maximales de passage libre indiquées dans les procès-verbaux de référence, sans pour autant dépasser les dimensions indiquées ci-dessus.

Pour le procès-verbal de référence EFR-18-004410, la hauteur de la cloison est limitée à 3400 mm.

Sens de feu :
- Indifférent pour les vitrages Pyroguard T- EW30/13-1 et Pyroguard T- EW30/13-1 VI.
- Feu côté vitrage feuilleté pour les vitrages Pyroguard T- EW30/13-1 VF.

Toutes les autres conditions énoncées dans les procès-verbaux de référence devront être respectées.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

4. CONCLUSIONS

Les performances des éléments objets des procès-verbaux de référence deviennent :

Pour des cloisons munies de vitrages Pyroguard T- EW30/13-1 ou Pyroguard T- EW30/13-1 VF :

R	E	I	W	t	-	M	C	S	G	K
	E		**W**	**30**						
	E			**30**						

Pour des blocs-portes munis de vitrages Pyroguard T- EW30/13-1 ou Pyroguard T- EW30/13-1 VF :

R	E	I	W	t	-	M	C	S	G	K
	E		**W**	**30**	**-**		**C0**			
	E			**30**	**-**		**C0**			

Pour des cloisons munies de vitrages Pyroguard T- EW30/13-1 VI, feu côté contreface :

R	E	I	W	t	-	M	C	S	G	K
	E	**I**		**15**						
	E		**W**	**30**						
	E			**30**						

Pour des cloisons munies de vitrages Pyroguard T- EW30/13-1 VI, feu côté opposé à la contreface :

R	E	I	W	t	-	M	C	S	G	K
	E	**I**		**30**						
	E		**W**	**30**						
	E			**30**						

Pour des blocs-portes munis de vitrages Pyroguard T- EW30/13-1 VI, feu côté contreface :

R	E	I	W	t	-	M	C	S	G	K
	E	**I_2**		**15**	**-**		**C0**			
	E		**W**	**30**	**-**		**C0**			
	E			**30**	**-**		**C0**			

Pour des blocs-portes munis de vitrages Pyroguard T- EW30/13-1 VI, feu côté opposé à la contreface :

R	E	I	W	t	-	M	C	S	G	K
	E	**I_2**		**30**	**-**		**C0**			
	E		**W**	**30**	**-**		**C0**			
	E			**30**	**-**		**C0**			

La présente extension est cumulable avec les extensions antérieures des procès-verbaux de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 04 novembre 2019

X Olivia LUCIFORA

Chargée d'Affaires
Signé par : Olivia LUCIFORA

X Renaud SCHILLINGER

Superviseur
Signé par : Renaud SCHILLINGER

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 1 : Composition des vitrages

Liste des compositions autorisées : Vitrages isolants

Face	Intercalaire	Contreface
Pyroguard T-EW30/13-1	Intercalaire isolant acier Epaisseur 6 a 20 mm	Float 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm
		► Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur
		Trempé 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm
		► Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur
		Vitrage feuilleté 33.2, 33.4 ou 33.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté 44.2, 44.4 ou 44.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté 55.2, 55.4 ou 55.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté 66.2, 66.4 ou 66.6 (trempé ou non)
		► Utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial
		Vitrage feuilleté retardateur d'effraction (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté anti-effraction (trempé ou non)
		Miroir espion 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage décoratif 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage autonettoyant 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage réfléchissant 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		► Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur
		Vitrage à faible émissivité 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage de contrôle solaire 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté à faible émissivité 33.2, 33.4 ou 33.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté à faible émissivité 44.2, 44.4 ou 44.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté à faible émissivité 55.2, 55.4 ou 55.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté à faible émissivité 66.2, 66.4 ou 66.6 (trempé ou non)
		► Utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial
		Vitrage feuilleté de contrôle solaire 33.2, 33.4 ou 33.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté de contrôle solaire 44.2, 44.4 ou 44.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté de contrôle solaire 55.2, 55.4 ou 55.6 (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté de contrôle solaire 66.2, 66.4 ou 66.6 (trempé ou non)
		► Utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial
		► Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie sur la face opposée à la couche

Liste des compositions autorisées : Vitrages feuilletés

Face	Intercalaire	Contreface
Pyroguard T-EW30/13-1		Feuilleté 33.2 (float ou trempé, Faiblement emissif ou contrôle solaire, etc…)
		Feuilleté 44.2 (float ou trempé, Faiblement emissif ou contrôle solaire, etc…)
		Feuilleté 55.2 (float ou trempé, Faiblement emissif ou contrôle solaire, etc…)
		Feuilleté 66.2 (float ou trempé, Faiblement emissif ou contrôle solaire, etc…)
		► Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur
		Miroir espion 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage décoratif 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage autonettoyant 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		Vitrage réfléchissant 3, 4, 5, 6, 8, 10 ou 12 mm (trempé ou non)
		► Ajout possible de dépolissage, de sérigraphie ou de couleur
		Vitrage feuilleté retardateur d'effraction (trempé ou non)
		Vitrage feuilleté anti-effraction (trempé ou non)
Utilisation possible de PVB clair, couleur ou spécial		

Liste des vitrages isolants et feuilletés	Planche

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

EFECTIS France
Voie Romaine
F-57280 Maizières-lès-Metz
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11
Fax : +33 (0)3 87 51 10 58

EXTENSION

Laboratoire agréé Efectis par le Ministère de l'Intérieur

EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 19/7	EFR-18-004410
▪ 19/7	EFR-18-004759
▪ 19/6	EFR-18-004761
▪ 19/6	EFR-18-004763

Demandeur

SOUCHIER - BOULLET SAS
11 rue des Campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Objet de l'extension

Mise en œuvre de douilles de drainage

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**
Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Les éléments objets des procès-verbaux de référence peuvent être munis de douilles de drainage de référence 8045501X ou 8045502X clipsées dans des lumières de forme oblongue de dimensions 38 x 6 mm pratiquées à 18 mm du sommet des parcloses à 200 mm des extrémités, ainsi qu'à mi-largeur pour des largeurs supérieures à 1200 mm.

Voir planche n°1.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

L'installation du système de douilles de drainage, tel que décrit dans le présent document, étant réalisée ponctuellement par l'intermédiaire de trous oblongs dans la parclose aluminium, et les clips aciers de maintien du vitrage étant inchangés, sa mise en œuvre ne remettra donc pas en cause les performances de résistance au feu de l'ensemble.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions énoncées dans les procès-verbaux de référence devront être respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances des éléments objets des procès-verbaux restent inchangées.

La présente extension est cumulable avec les extensions antérieures des procès-verbaux de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 04 novembre 2019

X Olivia LUCIFORA

Chargée d'Affaires
Signé par : Olivia LUCIFORA

X Renaud SCHILLINGER

Superviseur
Signé par : Renaud SCHILLINGER

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 1 : Mise en œuvre des douilles de drainage

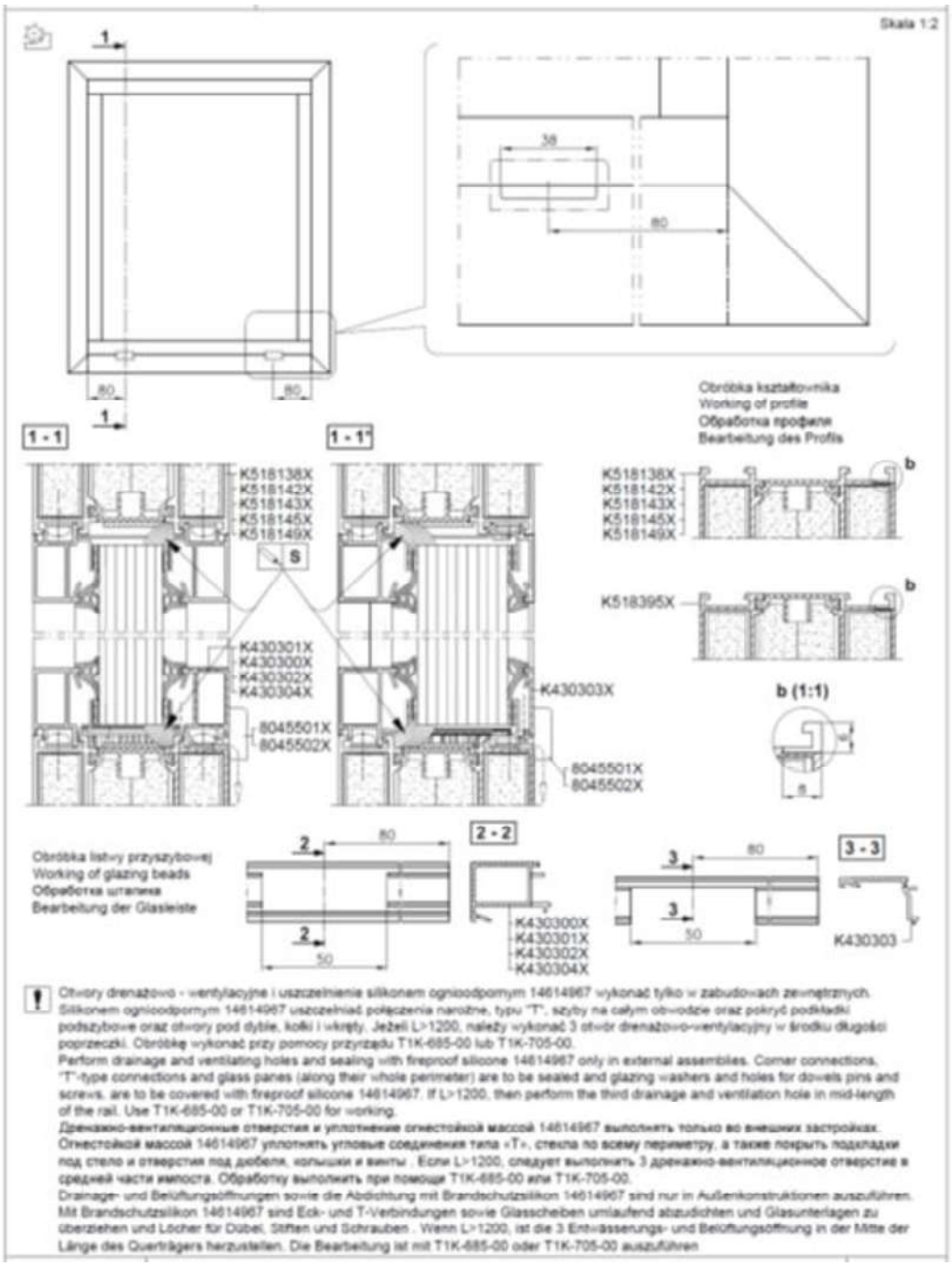

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

EFECTIS France
Voie Romaine
F-57280 Maizières-lès-Metz
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11
Fax : +33 (0)3 87 51 10 58

EXTENSION

Laboratoire agréé Efectis par le Ministère de l'Intérieur

EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 20/9 - Révision 1	EFR-18-004759
▪ 20/7 - Révision 1	EFR-18-004761
▪ 20/8 - Révision 1	EFR-18-004763

Demandeur

SOUCHIER-BOULLET SAS
11, rue des Campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Objet de l'extension

- Modification de la fixation à la construction support.
- Ajout du profil K518142X.
- Réalisation d'une fenêtre technique.
- Ajout d'une crémone pompier.
- Diminution de la largeur du vantail semi-fixe.
- Ajout d'une gâche électrique.
- Ajout de béquilles en aluminium.

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**
Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

Cette extension annule et remplace l'extension multiple
20/9 sur PV EFR-18-004759, 20/7 sur PV EFR-18-004761 et 20/8 sur PV EFR-18-004763.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

SUIVI DES REVISIONS

Ind. de Rév.	*Modification*	*Rédacteur*
0	Document initial	JVI
1	Validation de fenêtres techniques à deux vantaux en sus Précision quant à la position de l'axe de manœuvre	OHA

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

1.1. MODIFICATION DE LA FIXATION A LA CONSTRUCTION SUPPORT

La fixation des éléments objets des procès-verbaux EFR-18-004761 et EFR-18-004763 peut se faire par vis M6 x 100 mm au travers de profilés renforts en acier d'épaisseur 15/10 mm de référence 80322073 (ALUPROF) et de dimensions 68 x 16 mm fixés sur les profilés du bâti par deux rivets acier Ø 4 x 9,5 mm de référence 80377106 (ALUPROF) ou équivalent et placés à 250 mm des angles puis répartis au pas maximal de 600 mm.

1.2. AJOUT DU PROFIL K518142X

La présente extension autorise le remplacement des profilés constituant le dormant des blocs-portes vitrés, objets des procès-verbaux de référence EFR-18-004759 et EFR-18-004763, par des profilés de référence K518142X (ALUPROF), section 78 x 34 mm, isolés par les isolants de références 80462113, 80462114 et 80462115 (ALUPROF).

Ce profilé sera associé à un profilé aluminium, de référence K518139 (ALUPROF), d'un raidisseur polyamide, d'un joint intumescent, ainsi que d'un joint d'étanchéité à l'air, tel que décrit dans les procès-verbaux de référence.

1.3. REALISATION D'UNE FENETRE TECHNIQUE

Voir planche n°4.

La présente extension autorise la mise en œuvre d'un bâti constitué de deux montants, d'une traverse haute et d'une traverse basse, réalisé dans les profilés tels que décrits dans les procès-verbaux de références EFR-18-004759 et EFR-18-004763, ou dans la présente extension (paragraphe 1.2), afin de réaliser une fenêtre technique à un vantail ou deux vantaux.

Chaque vantail de cette fenêtre sera de dimensions minimales 500 x 600 mm (l x h), et de dimensions maximales telles qu'indiquées dans les procès-verbaux de référence EFR-18-004759 et EFR-18-004763.

L'articulation et la condamnation du vantail sont inchangées par rapport à celles des procès-verbaux de référence, l'axe de manœuvre étant alors situé à une hauteur du bas de la fenêtre égale à 1000 mm au maximum.

Cette fenêtre peut être inscrite dans une construction support rigide, une cloison vitrée, ou bien dans une cloison en plaques de plâtre, dans les conditions décrites dans les procès-verbaux de références EFR-18-004759 et EFR-18-004763.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Pour rappel, les cloisons vitrées autorisées sont celles décrites dans les procès-verbaux de références EFR-18-004759 et EFR-18-004763, et la cloison en plaques de plâtre devra être à ossature acier et double parement en plaques de plâtre BA 13 standard ou spécial feu d'épaisseur minimale 98 mm, et devra faire l'objet d'un procès-verbal de classement en cours de validité prononçant au moins le classement EI 60 pour les hauteurs envisagées.

Le montage sur allège (vitrée ou en plaque de plâtre) est autorisé. Dans le cas d'une allège en plaque de plâtre, cette dernière est composée d'une ossature interne renforcée par des montants M48 doublés, fixés dos à dos et répartis au pas maximal de 515 mm.

Hauteur maximale de l'allège : 1000 mm

1.4. AJOUT D'UNE CREMONE POMPIER

Voir planches n°1 à 3.

La présente extension autorise le remplacement du système de verrouillage du vantail semi-fixe initialement décrit dans les procès-verbaux de références EFR-18-004759 et EFR-18-004763, par une crémone pompier, composée des références suivantes :

- Un levier TS966E12 (FUHR), fixé au vantail par vis Ø 4,8 x 100 mm.
- Deux tringles métalliques de référence QS12V (FUHR) et de section 12 x 12 mm, fixées au vantail par vis Ø 4.8 x 13 mm, référence 87222503 (ALUPROF).
- Quatre guides de référence TSZ940E (FUHR) et de dimensions 19 x 19 x 70 mm.
- Deux gâches de référence ZR70612 (FUHR), de dimensions 75 x 20 x 31,5 mm et d'épaisseur 23/10 mm, fixées au dormant par vis Ø 4,8 x 70 mm, référence 87222513 (ALUPROF).

1.5. DIMENSIONS MINIMALES DES VANTAUX D'UN BLOC-PORTE A DEUX VANTAUX

Pour les procès-verbaux de références EFR-18-004759 et EFR-18-004763, la présente extension autorise les dimensions minimales hors tout des vantaux suivantes :

- Vantail principal : 433 x 1425 mm (l x h)
- Vantail semi-fixe : 288 x 1425 mm (l x h)

1.6. AJOUT D'UNE GACHE ELECTRIQUE ET D'UN CONTACTEUR DE POSITION

Voir planche n°5.

La présente extension autorise la mise en œuvre d'une gâche électrique ECO SCHULTE, de référence K80010271 (ALUPROF), au niveau du point de fermeture médian du vantail principal des blocs-portes objets de procès-verbaux de référence EFR-18-004759 et EFR-18-004763.

De même, un contacteur de position, de références 18107165 et 18107166 (ALUPROF) peut être mis en œuvre.

1.7. AJOUT DE BEQUILLES ALUMINIUM

Les béquilles en acier inoxydable telles que décrites dans les procès-verbaux de références EFR-18-004759 et EFR-18-004763 peuvent être remplacées par des béquilles similaires réalisées en aluminium, sous réserve que le carré de béquille soit en acier ou acier inoxydable.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

La modification décrite au paragraphe 1.1 est autorisée sur la base du procès-verbal EFR-18-004759, concernant une gamme de blocs-portes de conception similaire à celle des éléments objets des procès-verbaux EFR-18-004761 et EFR-18-004763, de performance EI 30, et autorisant déjà cette modification. Cette fixation permettra d'assurer une tenue mécanique au moins égale à celle d'origine. De plus, pour les éléments objets des procès-verbaux EFR-18-004761 et EFR-18-004763, un isolant est ajouté dans la chambre centrale du profil, et la vis M6 x 100 mm traversera cette chambre centrale et sera protégée par cette isolation.

Les autres modifications décrites dans la présente extension sont autorisées sur la base des extensions 20/8 - Révision 1 au procès-verbal EFR-15-003984 et 20/7 - Révision 1 au procès-verbal EFR-16-001318, concernant des éléments identiques à ceux objets des procès-verbaux de référence EFR-18-004759 et EFR-18-004763.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions énoncées dans les procès-verbaux de référence et dans la présente extension devront être respectées.

Empênage minimal de la crémone pompier : 15 mm.

Les modifications autorisées dans le présent document sont cumulables entre elles.

4. CONCLUSIONS

Les performances des éléments objets des procès-verbaux de référence sont inchangées.

La présente extension est cumulable avec les extensions antérieures des procès-verbaux de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 27 janvier 2021

X Olivia LUCIFORA

Chargé d'Affaires
Signé par : Olivia LUCIFORA

X Renaud SCHILLINGER

Superviseur
Signé par : Renaud SCHILLINGER

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 1 : Vue d'ensemble

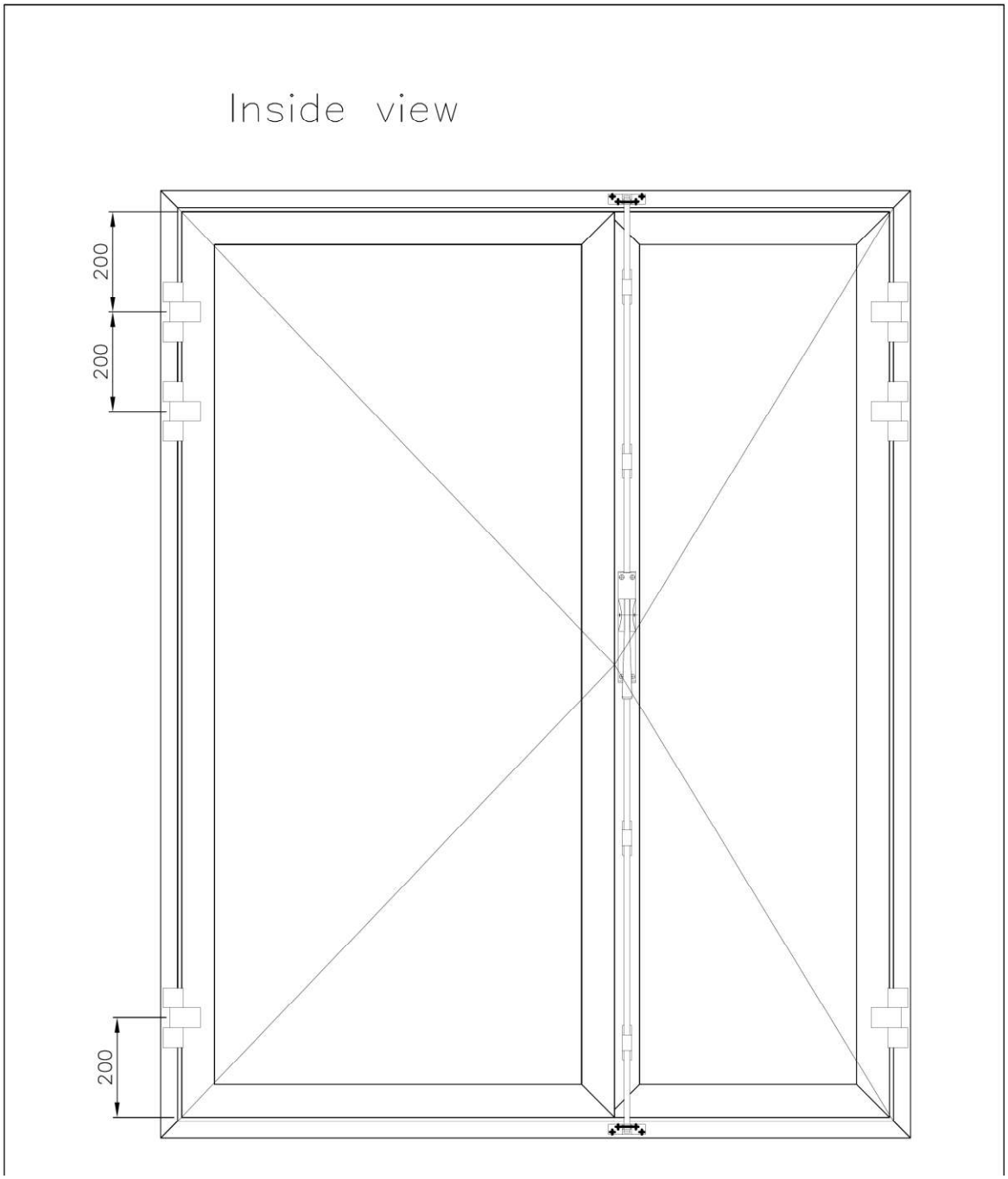

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n°2 : Détails crémone-pompier

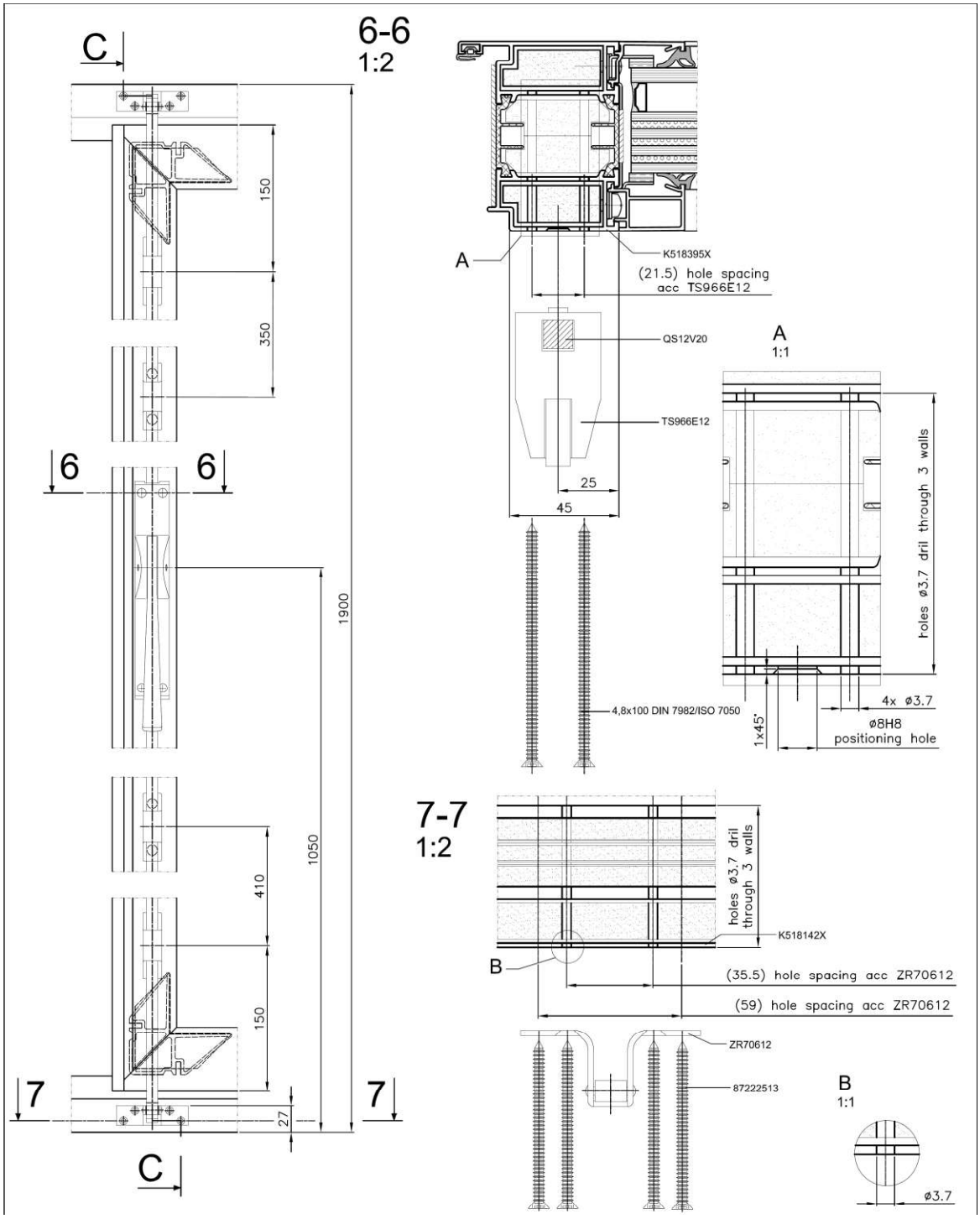

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n°3 : Détails crémone-pompier

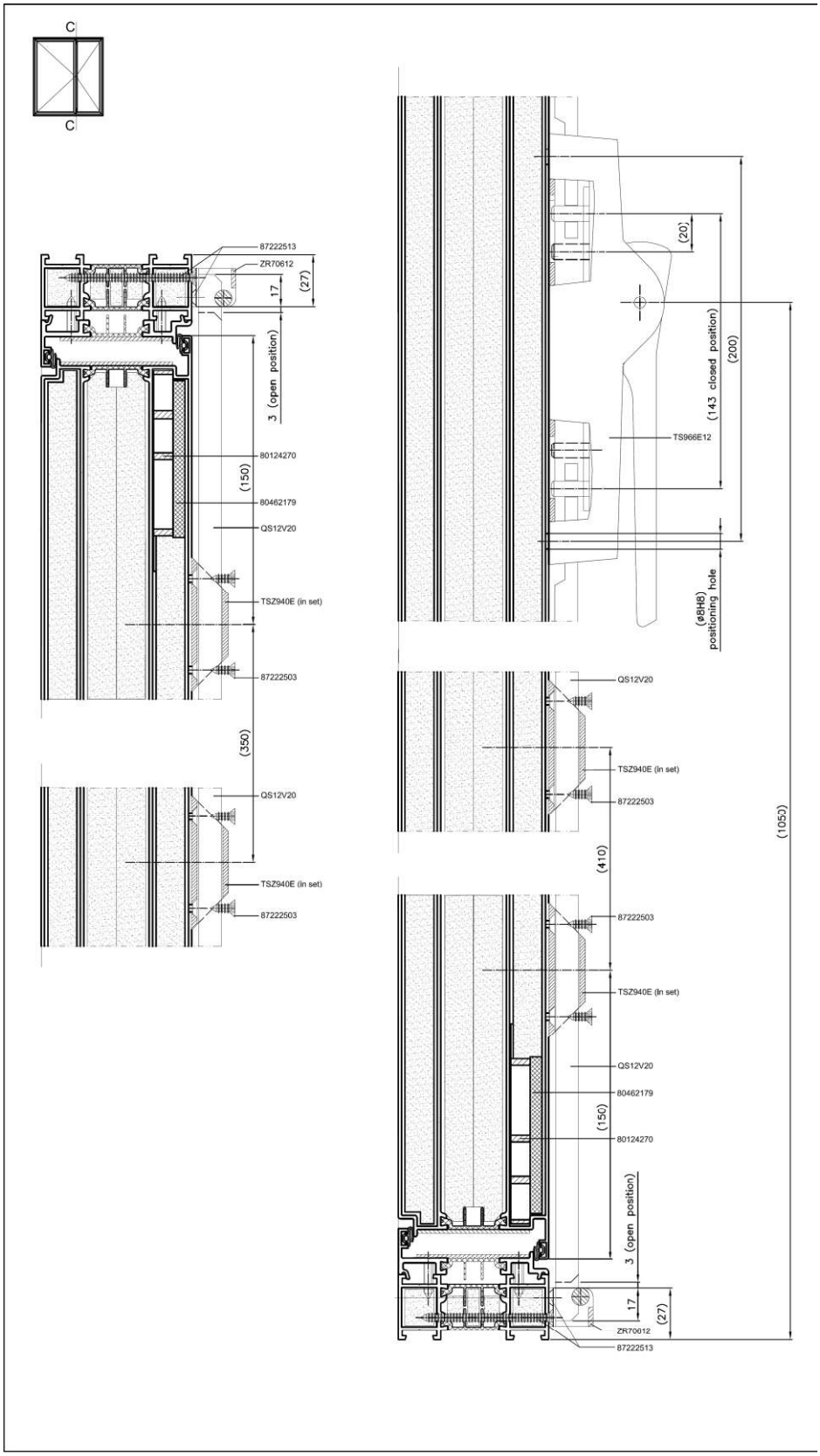

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n°4 : Fenêtre technique

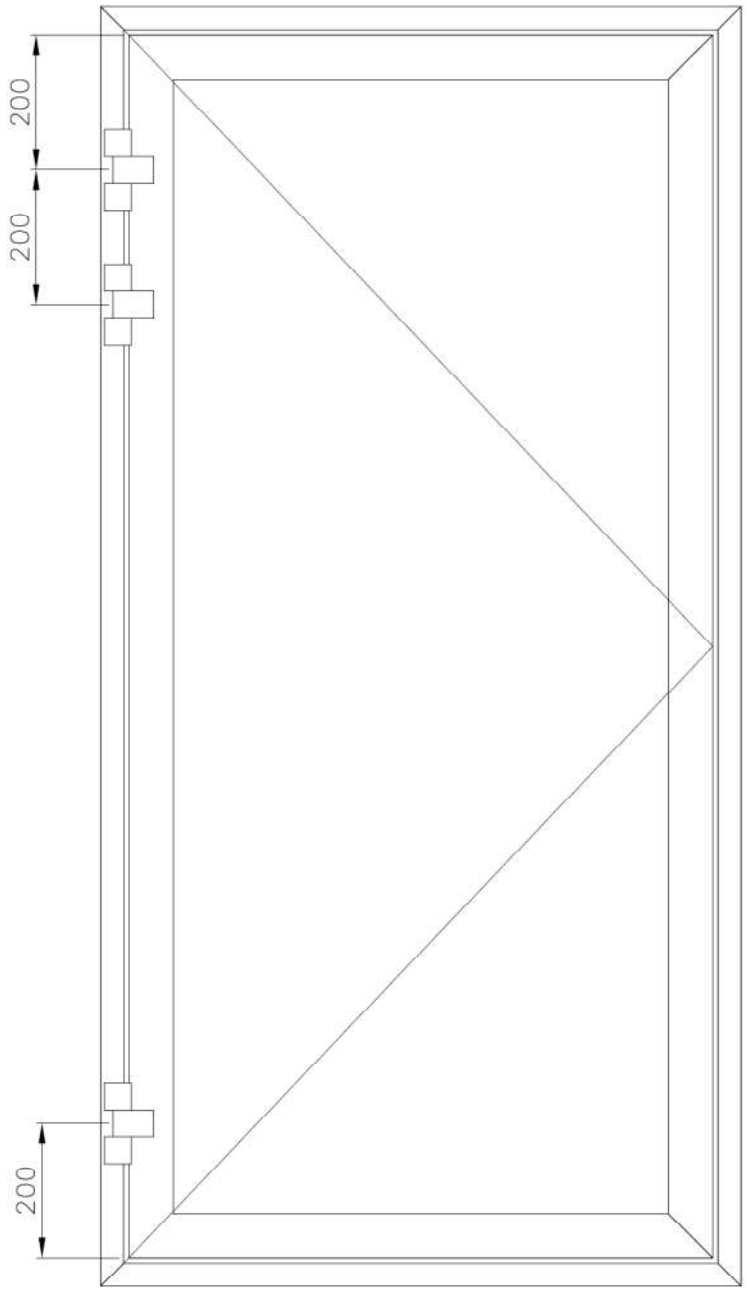

Single sash technical window

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n°5 : Contacteur

OKUCIA

Kontaktron
Reed switch
Геркон
Verschlußüberwachung

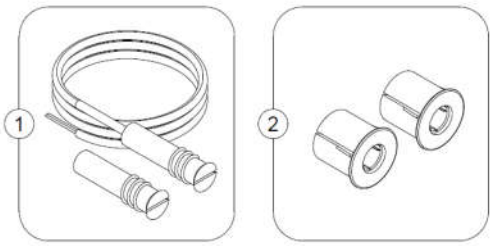

Poz. / Item No. / Поз. / Pos.	Nazwa elementu / Element description / Наименование элемента / Bezeichnung	Nr kodowy / Code number / Код № / Artikel-Nr.
1.	Kontaktron Reed switch Геркон Verschlußüberwachung	18107165
2.	Kołnierz Flange Втулка Hülse	18107166

Informacje techniczne / Technical informations /
Техническая информация / Technische Informationen

Materiał \ Material \ Материал \ Gehäusematerial	AL
Przewód \ Cable \ Кабель \ Standardkabel	2m 4x0,14mm²
Maksymalne napięcie przełączalne \ Max. reed switched voltage \ Максимальное коммутируемое напряжение геркона \ Max. Schaltspannung des Reedkontaktes	48 V DC/AC
Maksymalny prąd przełączalny \ Max. switched current \ Максимальный коммутируемый ток \ Max. Schaltstrom	400 mA DC/ peak AC
Makstmalne obciążenie \ Maximum load \ Максимальной нагрузке \ Maximale Belastung	10 W
Minimalna liczba przełączeń przy obciążeniu 10 V, 4 mA \ Life expectancy (10 V, 4 mA) \ Минимальное количество переключений при нагрузке 10 V, 4 mA \ Minimalzahl von Schaltungen bei der Belastung 10 V, 4 mA	20 000 000
Tęperatura pracy \ Use temperature \ Температура работы \ Temperatur	-40°C ÷ +55°C
Stopień ochrony \ Security grade \ Уровень безопасности \ Sicherheitsstufe	2
Klasa otoczenia \ Environmental class \ Экологический класс \ Umweltklasse	IIIA

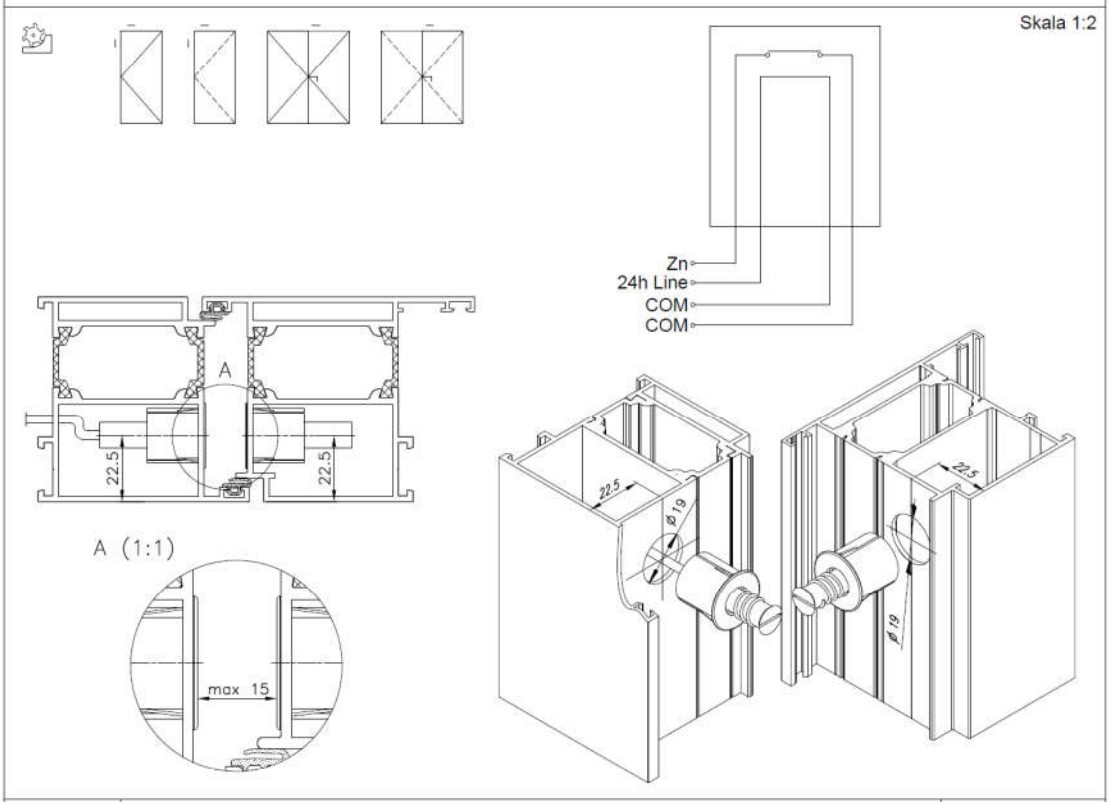

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

EFECTIS France
Voie Romaine
F-57280 Maizières-lès-Metz
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11

Laboratoire agréé Efectis par le Ministère de l'Intérieur

EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 22/9	EFR-18-004761

Demandeur

SOUCHIER - BOULLET SAS
11 Rue des Campanules
CS30066
F – 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Objet de l'extension

- Modification de l'ossature périphérique
- Mise en œuvre de renforts
- Mise en œuvre de vitrages POLFLAM EI60 (POLFLAM) montés en simple, en doubles et triples vitrages.
- Mise en œuvre de panneaux pleins

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**
Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATION

1.1. MODIFICATION DE L'OSSATURE PERIPHERIQUE

L'ossature périphérique de la cloison uniquement peut être réalisée par des montants et traverses en profilés aluminium extrudé de référence K518149X (ALUPROF) de section hors tout 45 x 78 mm ou de référence K518145X (ALUPROF) de section hors tout 109 x 78 mm. - Voir planche n° 1.

Ces profilés sont constitués de deux coques aluminium assemblées entre elles par deux raidisseurs polyamides formant ainsi trois cavités. Chacune des coques est isolée par une bande de plaques de plâtre de type F, de référence 804621xx (ALUPROF) et de section variables, suivant l'épaisseur des profilés comme représenté en planches n°1 et 2, et la cavité intermédiaire est isolée par deux bandes de plaques de plâtre de type F, de référence 804621xx (ALUPROF) et de section variables, suivant l'épaisseur des profilés comme représenté en planches n°1 et 2.

L'assemblage des profils et leur fixation aux constructions support autorisées ne sont pas modifiés par rapport au procès-verbal de référence.

1.2. MISE EN ŒUVRE DE RENFORT

Les montants intermédiaires peuvent être renforcés **uniquement côté opposé au feu** par des profilés aluminium de référence K413923X (ALUPROF) associés à un capot en aluminium de référence K413924X (ALUPROF) clipsé dans le profilé renfort. Le profilé renfort est fixé sur les profilés par vis acier ∅ 4,8 x 13 mm de référence 87252503 (ALUPROF) réparties au pas maximal de 400 mm .

Voir planches n° 3 et 4.

1.3. MISE EN ŒUVRE DE VITRAGES POLFLAM EI 60

La présente extension autorise le remplacement des éléments de remplissages objets du procès-verbal de référence par soit :

- Des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur nominale 25 mm composés de deux vitrages trempés d'épaisseur 5 mm séparés par une couche d'hydrogel d'épaisseur 15 mm.

- Des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur nominale 27 mm composés de deux vitrages trempés d'épaisseur 6 mm séparés par une couche d'hydrogel d'épaisseur 15 mm.

- Des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur nominale 31 mm composés de deux vitrages trempés d'épaisseur 8 mm séparés par une couche d'hydrogel d'épaisseur 15 mm.

- Des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur nominale 35 mm composés de deux vitrages trempés d'épaisseur 10 mm séparés par une couche d'hydrogel d'épaisseur 15 mm.

- Des vitrages POLFLAM EI60 (POLFLAM) montés en doubles vitrages d'épaisseur maximale 57 mm composés de :

  - un vitrage POLFLAM EI60 (POLFLAM) d'épaisseur nominale 25 mm ;
  - un intercalaire acier, aluminium ou warm edge d'épaisseur comprise entre 8 et 22 mm ;
  - une contreface telle qu'indiquée en planche n° 5a.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

- Des vitrages POLFLAM EI60 (POLFLAM) montés en triples vitrages d'épaisseur maximale 65 mm composés de :

  - un vitrage POLFLAM EI60 (POLFLAM) d'épaisseur nominale 25 mm ;
  - un intercalaire acier, aluminium ou warm edge d'épaisseur comprise entre 8 et 22 mm ;
  - une contreface telle qu'indiquée en planche n° 5b.

- Des panneaux pleins d'épaisseur nominale 62 mm composés :

  - d'un cadre périphérique réalisé en plaques isolantes de référence 80462218 (ALUPROF) et de section 60 x 17 mm ;
  - d'une âme composée d'une couche de laine de roche d'épaisseur nominale 60 mm et de masse volumique minimale 150 kg/m^3 ;
  - de parements réalisés en tôle d'acier d'épaisseur minimale 10/10 mm.

L'ensemble est maintenu assemblé par colle de référence 13364611 (ALUPROF) et vis acier de référence 87222511 (ALUPROF) placées de part et d'autre du panneau à 80 mm des extrémités puis en quinconce au pas maximal de 300 mm. - Voir planche n°6.

Lors de la mise en œuvre des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur 25 mm, 27 mm 31 mm et 35 mm, le principe de maintien des vitrages n'est pas modifié par rapport au procès-verbal de référence.

Lors de la mise en œuvre des vitrages POLFLAM EI60 (POLFLAM) montés en doubles et triples vitrages ou des panneaux pleins décrits, le système de maintien des éléments de remplissage décrit dans le procès-verbal de référence est adapté comme suit :

- Les clips de section 68 x 40 mm et de référence 80322092 (ALUPROF), validés dans le procès-verbal de référence, sont utilisés pour les éléments de remplissage d'épaisseur comprise entre 20 mm et 49 mm.
- Des clips de section 79,5 x 40 mm et de référence 80322161 (ALUPROF) sont utilisés pour les éléments de remplissage d'épaisseur comprise entre 49 mm et 65 mm.
- Pour des éléments de remplissage d'épaisseur supérieure à 61 mm, aucune bande de fibres minérales de référence KERAFIX 2000 (GLUSKE) et de dimensions 40 x 10 x 5 mm n'est installée à la jonction entre les clips et les contre-clips.
- Les sections des joints EPDM et des parcloses sont adaptées à l'épaisseur des éléments de remplissage mis en œuvre.
- Les profondeurs de cales sont adaptées à l'épaisseur des éléments de remplissage mis en œuvre.

Voir planches n° 7 à 12.

Jeu en fond de feuillure : 5 mm
Prise en feuillure : 9,2 mm (au niveau des clips)
22 mm (au niveau de parecloses)

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Les modifications décrites au §1 sont autorisées sur la base du procès-verbal de classement n° EFR-20-001649 et ses extensions de classement n°21/1 établis au noms des sociétés ALUPROF SA et POLFLAM SA, concernant une cloison vitrée similaire.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Hauteur maximale de la cloison vitrée : 3400 mm

Les cloisons réalisées avec des profilés périphériques de référence K518149X (ALUPROF) comme décrit au § 1.1. sont uniquement installées dans les constructions support rigides autorisées par le procès-verbal de référence.
Les montants intermédiaires peuvent être renforcés, comme décrit au §1.2., uniquement côté opposé au feu.

- Dimensions hors tout des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur 25 mm :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	1500	3000

OU

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	3000	1500

- Dimensions hors tout des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur 27 mm :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	3142	1723
	Surface maximale du vitrage **4,51 m²**	

OU

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	2200	3270

- Dimensions hors tout des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur 31 mm :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	2600	3270

- Dimensions hors tout des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur 35 mm :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	2640	3270

- Dimensions hors tout des vitrages POLFLAM EI60 (POLFLAM) montés en doubles ou triples vitrages :

	Epaisseur minimale (mm)	Largeur (mm)	Hauteur (mm)	Surface maximale du vitrage
Minimum		illimitée	illimitée	
Maximum	25	1500	3000	
	27	1800	3270	**5,45 m²**

- La surface maximale autorisée pour les panneaux de 62 mm est 2,72 m².

- Toutes les autres conditions de validité des classements énoncées dans le procès-verbal de référence seront respectées.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

4. CONCLUSIONS

Les performances de l'élément sont inchangées.

La présente extension de classement est cumulable avec celles précédemment émises hormis celle n° 19/5.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 04 août 2022

X Déborah CLANGET-KRIER

Chargé d'Affaires
Signé par : Déborah KRIER

X Régis KORYLUK

Superviseur
Signé par : Régis KORYLUK

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 1 :

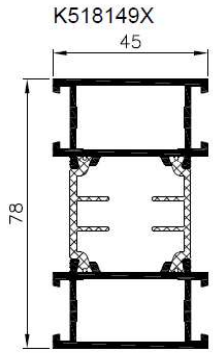

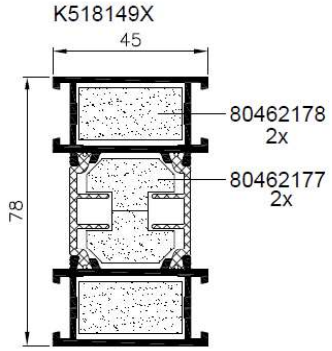

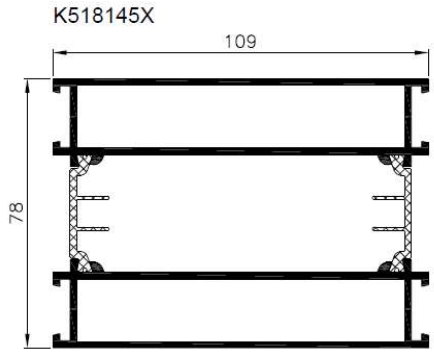

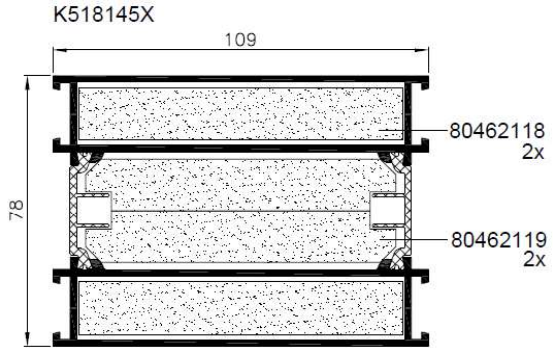

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 2 :

80462177

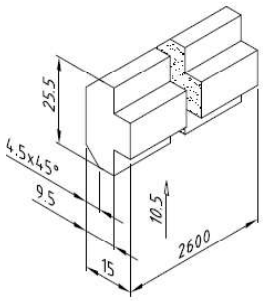

80462178

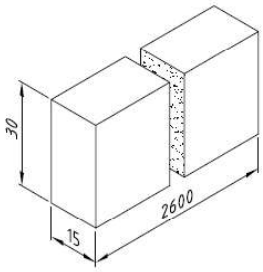

80462118

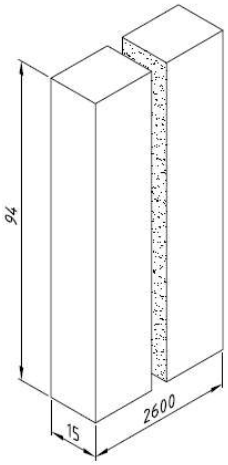

80462119

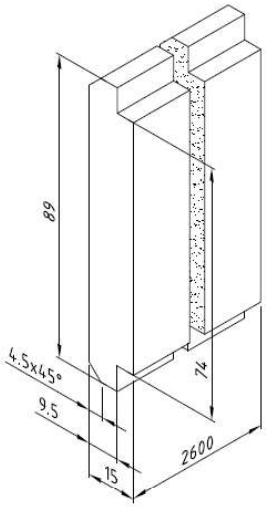

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 3 :

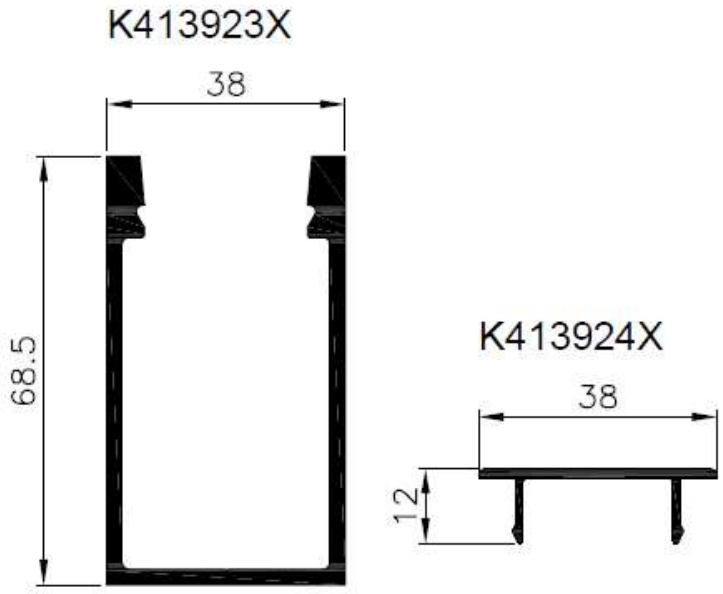

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 4 :

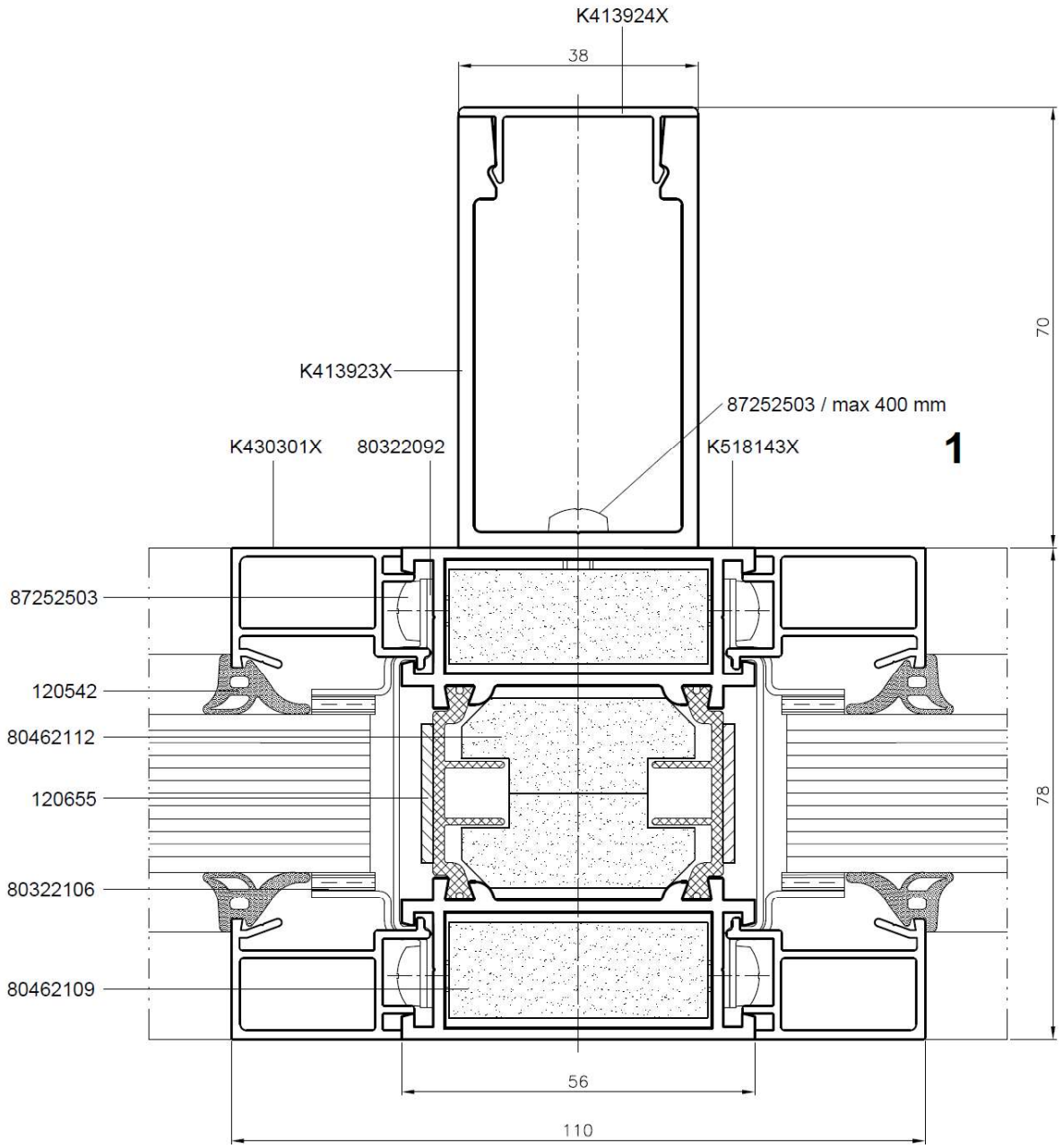

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 5a : Détail des vitrages POLFLAM EI60 (POLFLAM) montés en doubles vitrages

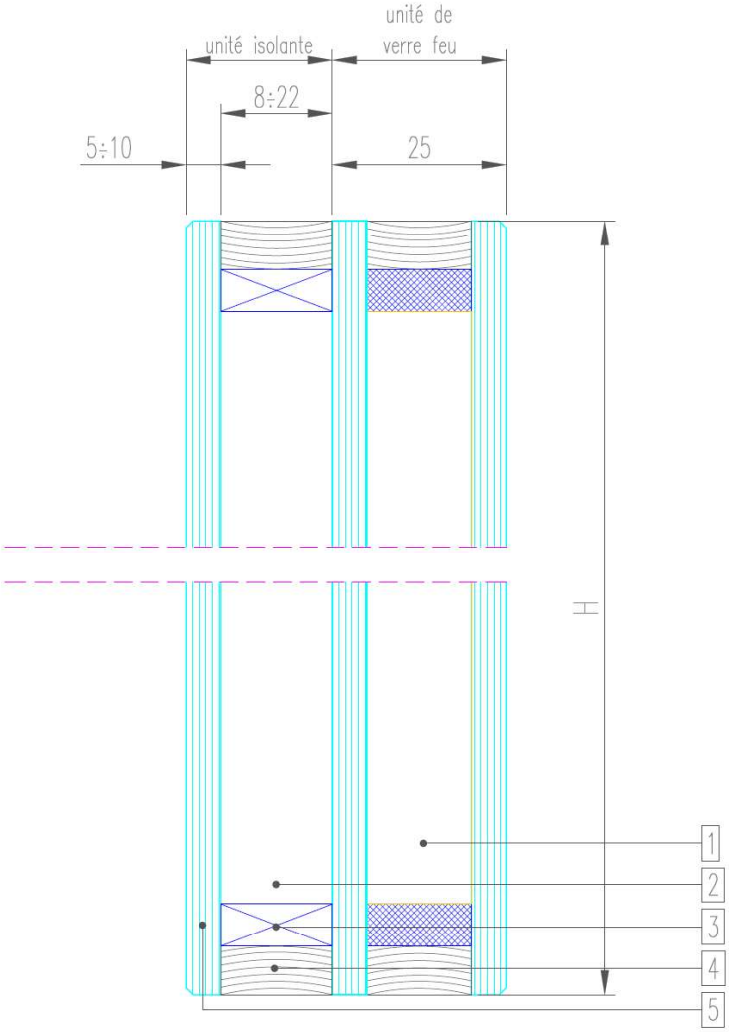

1 – Verre POLFLAM EI60
2 – Remplissage d'air ou de gaz
3 – Intercalaire avec déshydratant
4 – Joint secondaire
5 – Verre d'epaisseur>= 5mm:
- verre float;
- verre trempé;
- verre feuilleté

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n°5b : Détail des vitrages POLFLAM EI60 (POLFLAM) montés en triples vitrages

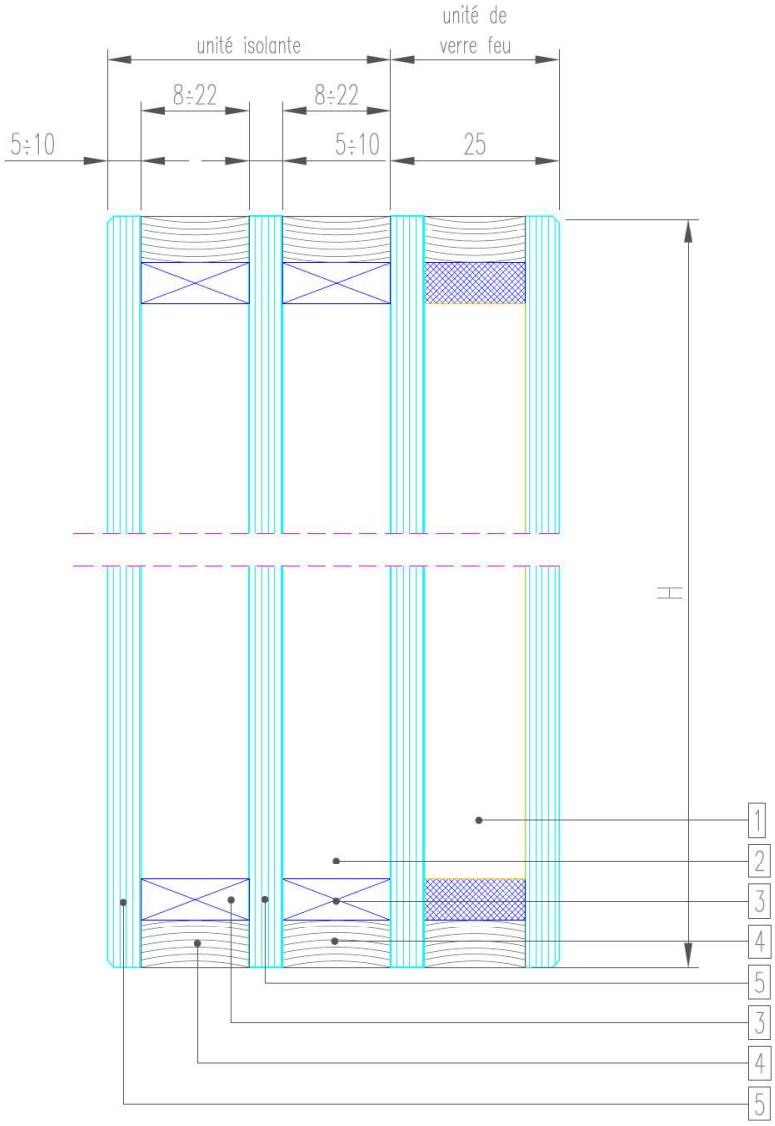

1 – Verre POLFLAM EI60
2 – Remplissage d'air ou de gaz
3 – Intercalaire avec déshydratant
4 – Joint secondaire
5 – Verre d'epaisseur >= 5mm:
- verre float ;
- verre trempé;
- verre feuilleté

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 6 : Détail du panneau plein d'épaisseur 62 mm

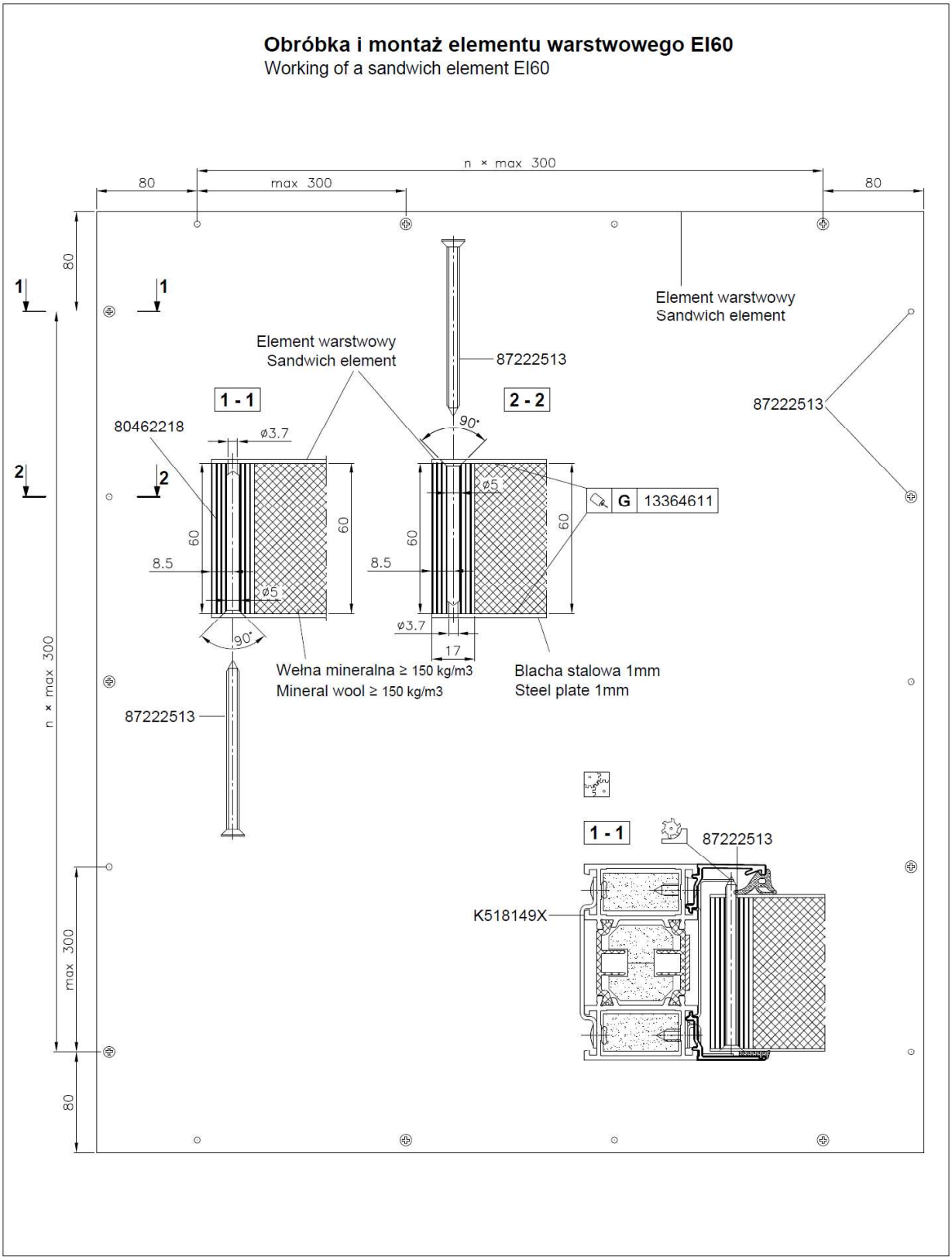

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 7 : Détail des parcloses

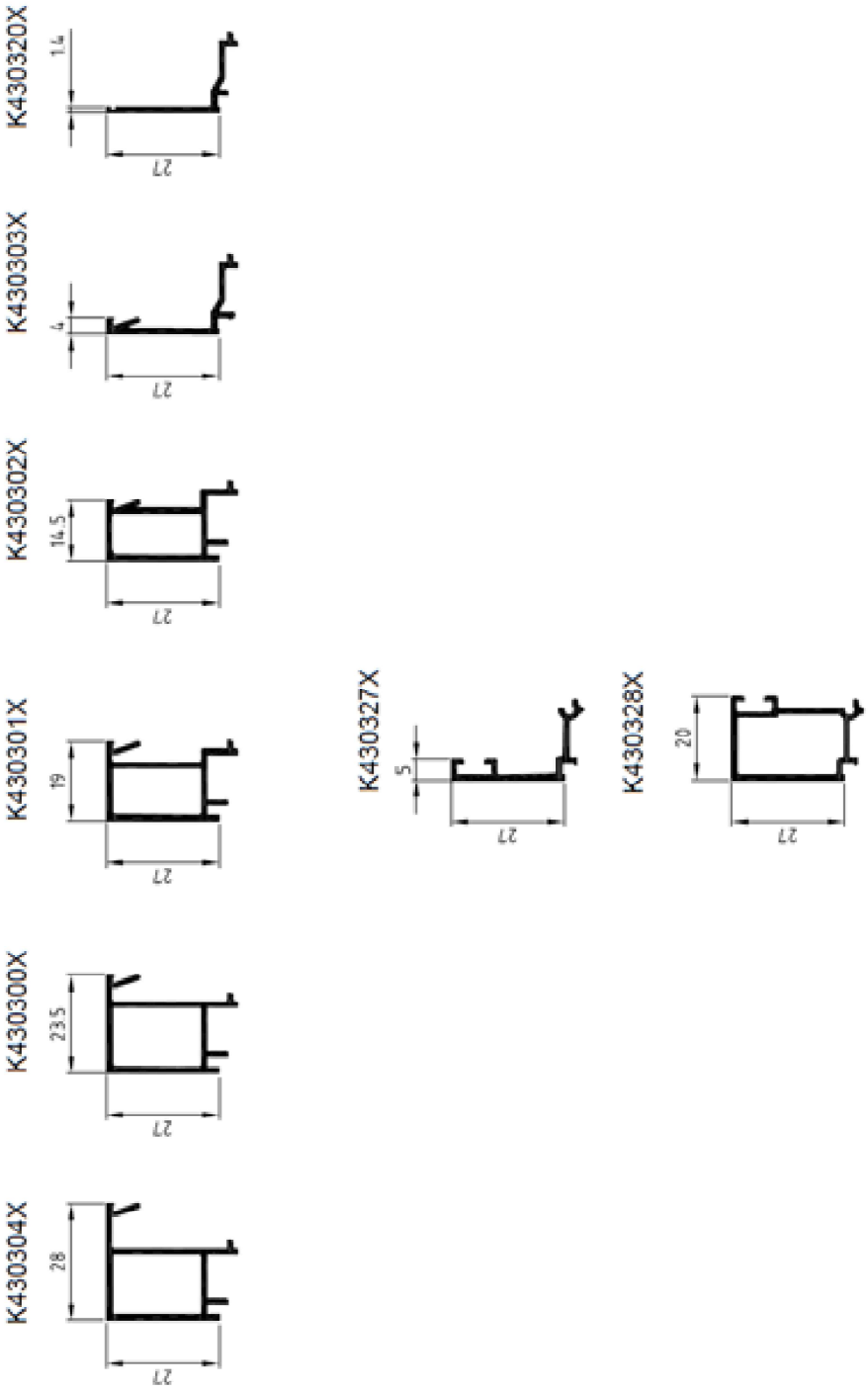

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 8 : Détail des joints associés aux éléments de remplissage

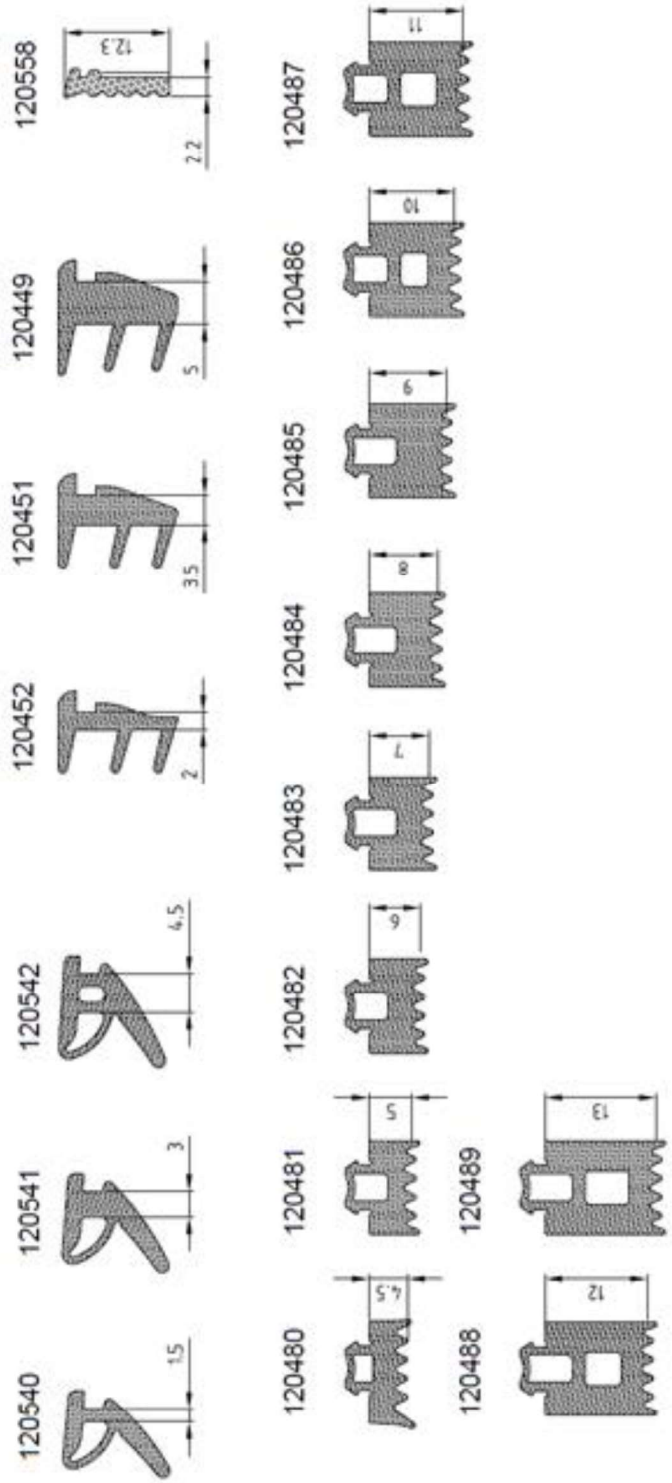

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 9 : Détail des clips du système de maintien des éléments de remplissage

80322092

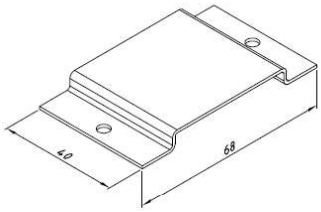

80322161

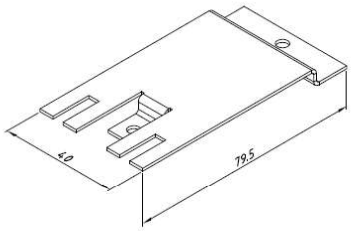

80322103

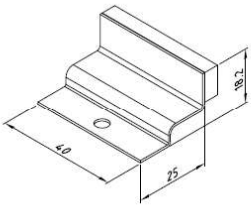

80322104

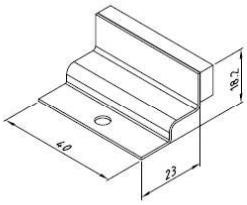

80322105

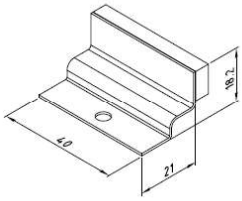

80322124

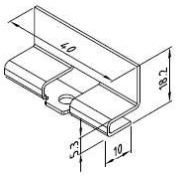

80322106

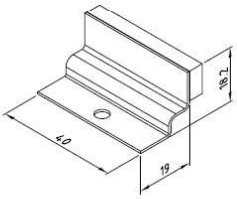

80322107

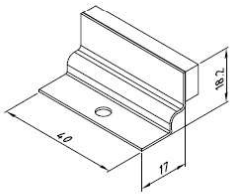

80322108

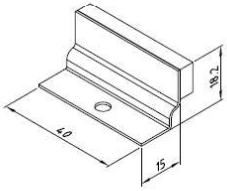

80322109

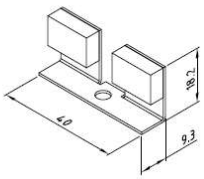

80322128

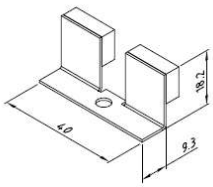

80322160

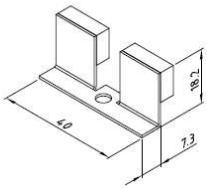

80322159

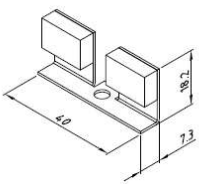

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 10a : Clips associés aux éléments de remplissage suivant leur épaisseur

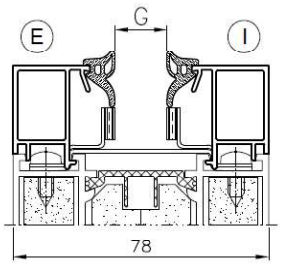

	Glazing angle sections - a set	
	E	I
25 ≤ G ≤ 28	80322107 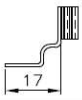	80322107 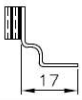
28 < G ≤ 32	80322108	80322108
32 < G ≤ 34	80322109	80322103 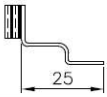
34 < G ≤ 36	80322109	80322104 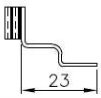
36 < G ≤ 38	80322109 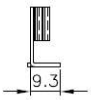	80322105 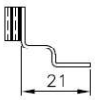
38 < G ≤ 40	80322109	80322106
40 < G ≤ 42	80322109	80322107
42 < G ≤ 45	80322109	80322108
47 ≤ G ≤ 49	80322109	80322128

! E - external part of assembly.
I - internal part of assembly.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 10b : Clips associés aux éléments de remplissage suivant leur épaisseur

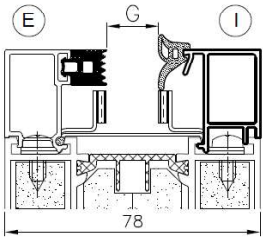

	Glazing angle sections - a set	
	E	I
25	80322106	80322107
25 < G ≤ 28	80322107	80322107
28 < G ≤ 31	80322106 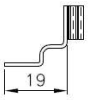	80322128 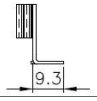
31 < G ≤ 33	80322107	80322128
33 < G ≤ 37	80322160 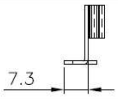	80322107
37 < G ≤ 40	80322159 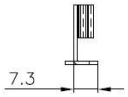	80322107
40 < G ≤ 43	80322160 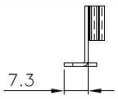	80322128
43 < G ≤ 46	80322159 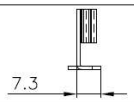	80322128
46 < G < 49	80322109	80322128

E - external part of assembly.
I - internal part of assembly.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 10c : Clips associés aux éléments de remplissage suivant leur épaisseur

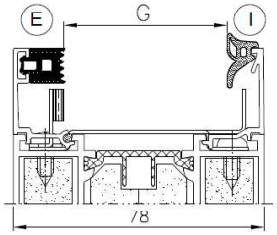

	E	I
49 ≤ G ≤ 52	80322160 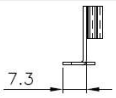	80322161 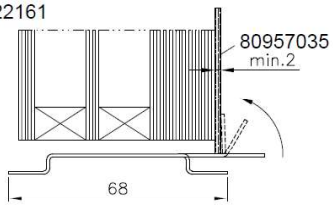
52 < G ≤ 55	80322159 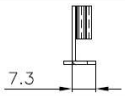	
55 < G ≤ 59	80322109	

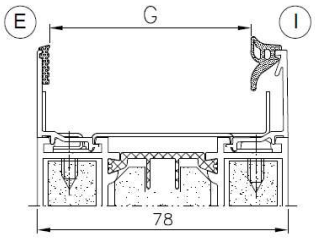

	E	I
61 ≤ G ≤ 65	80322124 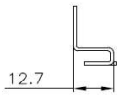	80322161 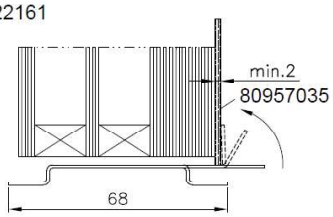

E - external part of assembly.
I - internal part of assembly.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 11a : Joints et parcloses associés aux éléments de remplissage suivant leur épaisseur

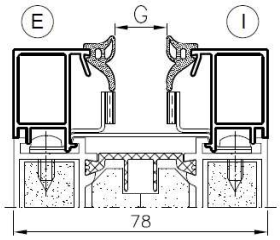

	E			I				
	120542	120541	120540	120540	120541	120542		
	120449	120451	120452	120452	120451	120449	E	I
25	●					●	K430301X	K430301X
25 < G ≤ 28		●			●			
28 < G ≤ 31			●	●				
31 < G ≤ 32	●					●	K430302X	K430302X
32 < G ≤ 34		●		●			K430303X	K430304X
34 < G ≤ 36		●				●	K430303X	K430300X
36 < G ≤ 38		●			●			
38 < G ≤ 40		●				●	K430303X	K430301X
40 < G ≤ 42		●			●			
42 < G ≤ 44		●		●				
44 < G ≤ 45			●	●				
47 ≤ G ≤ 49		●		●			K430303X	K430302X

E - external part of assembly.
I - internal part of assembly.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 11b : Joints et parcloses associés aux éléments de remplissage suivant leur épaisseur

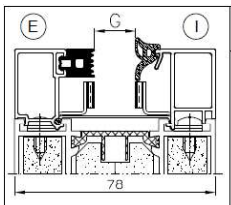

	E										I				
	120489	120488	120487	120486	120485	120484	120483	120482	120481	120480	120540 / 120452	120541 / 120451	120542 / 120449	E	I
25							●					●			
26 ≤ G < 27								●				●		K430328X	K430301X
27 ≤ G < 28									●			●			
28 ≤ G < 29										●		●			
29 ≤ G < 30						●					●				
30 ≤ G < 31							●				●				
31 < G < 32								●			●			K430328X	K430302X
32 ≤ G < 33									●		●				
33 ≤ G < 34										●	●				
34 ≤ G < 35	●											●			
35 ≤ G < 36		●										●			
36 ≤ G < 37			●									●			
37 ≤ G < 38				●								●		K430327X	K430301X
38 ≤ G < 39					●							●			
39 ≤ G < 40						●						●			
40 ≤ G < 41							●					●			

E - external part of assembly.
I - internal part of assembly.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 11c : Joints et parcloses associés aux éléments de remplissage suivant leur épaisseur

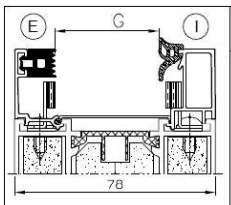

	E										I				
	120489	120488	120487	120486	120485	120484	120483	120482	120481	120480	120540 120452	120541 120451	120542 120449	E	I
41 ≤ G < 42			●								●			K430327X	K430302X
42 ≤ G < 43				●							●				
43 ≤ G < 44					●						●				
44 ≤ G < 45						●					●				
45 ≤ G < 46							●				●				
46 ≤ G < 47								●			●				
47 < G < 48									●		●				
48 ≤ G < 49										●	●				
49 ≤ G < 50	●											●		K430327X	K430303X
50 ≤ G < 51		●										●			
51 ≤ G < 52			●									●			
52 ≤ G < 53				●								●			
53 ≤ G < 54					●							●			
54 ≤ G < 55						●						●			
55 ≤ G < 56							●					●			
56 ≤ G < 57								●				●			

E - external part of assembly.
I - internal part of assembly.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 11d : Joints et parcloses associés aux éléments de remplissage suivant leur épaisseur

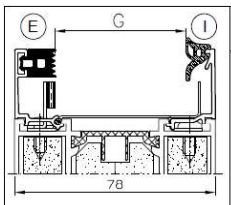

	E										I				
	120489	120488	120487	120486	120485	120484	120483	120482	120481	120480	120540 120452	120541 120451	120542 120449	E	I
57 ≤ G < 58								●				●		K430327X	K430303X
58 ≤ G < 59									●			●			
59 ≤ G < 60										●	●				

E - external part of assembly.
I - internal part of assembly.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 11e : Joints et parcloses associés aux éléments de remplissage suivant leur épaisseur

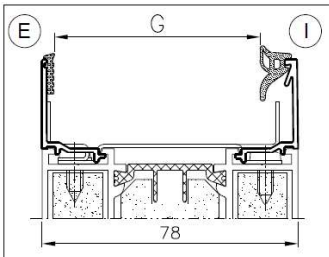

	E	I					
	120558	120540	120541	120542	120750	E	I
61 ≤ G < 62	●				●	K430320X	K430303X
62 ≤ G < 63	●			●			
63 ≤ G < 64	●			●			
64 ≤ G < 65	●		●				
65 ≤ G < 65,5	●	●					

E - external part of assembly.
I - internal part of assembly.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Planche n° 12 : Calage des éléments de remplissage suivant leur épaisseur

Rozmieszczenie podkładek nośnych i regulacyjnych.
Spacing of main and regulating washers.

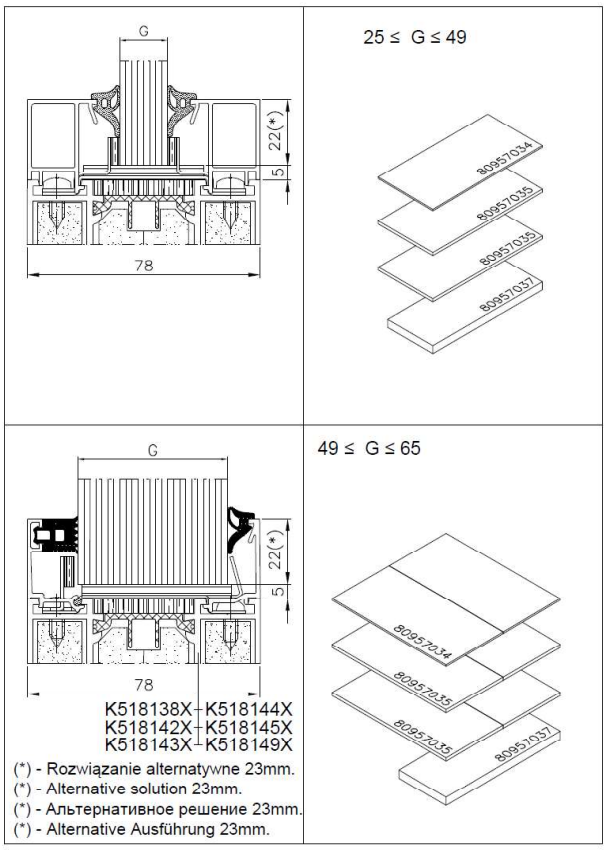

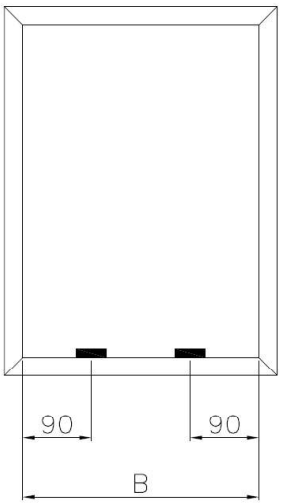

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

EFECTIS France
Voie Romaine
F-57280 Maizières-lès-Metz
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11

EXTENSION

Laboratoire agréé Efectis par le Ministère de l'Intérieur

EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 22/9	EFR-18-004410
▪ 22/8	EFR-18-004761

Demandeur

SOUCHIER - BOULLET SAS
11 Rue des Campanules
CS30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Objet de l'extension

Modification de dénomination commerciale

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**
Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATION

La dénomination des cloisons vitrées objets du procès-verbal de classement de référence n° EFR-18-004410 peut devenir EMV ALU T125/1.

La dénomination des cloisons vitrées objets du procès-verbal de classement de référence n° EFR-18-004761 peut devenir EMV ALU T125/2.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Les blocs-portes ne sont pas modifiés par rapport aux procès-verbaux de référence. Seules les dénominations commerciales sont modifiées.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les autres conditions de validité des classements énoncées dans les procès-verbaux de référence seront respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances de l'élément sont inchangées.

La présente extension de classement est cumulable avec celles précédemment émises hormis celles :

- N° 19/5 pour le procès-verbal de classement n° EFR-18-004410.
- N° 19/4 pour le procès-verbal de classement n° EFR-18-004761.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 03 août 2022

X Déborah CLANGET-KRIER

Chargé d'Affaires
Signé par : Déborah KRIER

X Jérôme VISSE

Superviseur
Signé par : Jerome VISSE

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

EFECTIS France
Voie Romaine
F-57280 Maizières-lès-Metz
Tél : +33 (0)3 87 51 11 11

EXTENSION

Laboratoire agréé Efectis par le Ministère de l'Intérieur

EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 22/10	EFR-18-004761

Demandeur

SOUCHIER - BOULLET SAS
11 Rue des Campanules
CS30066
F – 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Objet de l'extension

Modification de la hauteur maximale de la cloison.

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**
Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

- **Cas des vitrages simples** :

Lorsque la cloison objet du procès-verbal de référence reçoit les éléments de remplissage :

- POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur nominale 25 mm ;

ou

- POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur nominale 27 mm ;

ou

- POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur nominale 31 mm ;

ou

- POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur nominale 35 mm ;

ou

- Panneaux pleins d'épaisseur nominale 62 mm ;

préalablement décrits et autorisés par l'extension de classement n° 22/9 précédemment émise sur le procès-verbal de référence, sa hauteur maximale autorisée peut être portée de 3400 mm à 5160 mm.

- **Cas des vitrages doubles ou triples :**

Lorsque la cloison objet du procès-verbal de référence reçoit les éléments de remplissage :

- POLFLAM EI 60 (POLFLAM) monté en doubles vitrages d'épaisseur maximale 57 mm ;

ou

- POLFLAM EI 60 (POLFLAM) monté en triples vitrages d'épaisseur maximale 65 mm ;

ou

- Panneaux pleins d'épaisseur nominale 62 mm ;

préalablement décrits et autorisés par l'extension de classement n° 22/9 précédemment émise sur le procès-verbal de référence, sa hauteur maximale autorisée peut être portée de 3400 mm à 4800 mm.

- **Cas des jonctions en ligne ou à 90° sur poteau acier protégé** :

Lorsque les vitrages cités ci-avant sont mis en œuvre, la hauteur maximale de la cloison vitrée montée :

- en ligne avec jonction de type poteau acier protégé peut être portée de 3400 mm à 4000 mm ;
- avec jonction 90° de type poteau acier protégé peut être portée de 3400 mm à 4000 mm.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

L'augmentation de la hauteur de la cloison recevant les vitrages POLFLAM comme décrit au §1 est autorisée sur la base du procès-verbal de classement n° EFR-20-001649 et son extension de classement n°21/1 établis aux noms des sociétés ALUPROF SA et POLFLAM SA, concernant une cloison vitrée de conception et de performances identiques à celles objet de la présente étude.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Les conditions de mise en œuvre des vitrages décrits dans l'extension de classement n° 22/9 précédemment émises devront être respectées.

Les dimensions autorisées des éléments de remplissage deviennent :

- Dimensions hors tout des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur 25 mm :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	1500	3000

OU

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	3000	1500

- Dimensions hors tout des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur 27 mm :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	3142	1723
	Surface maximale du vitrage **4,51 m²**	

OU

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	2200	4200

- Dimensions hors tout des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur 31 mm :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	2600	5040
	Surface maximale du vitrage **11,18 m²**	

- Dimensions hors tout des vitrages POLFLAM EI 60 (POLFLAM) d'épaisseur 35 mm :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimum	sans limite	sans limite
Maximum	2640	5040
	Surface maximale du vitrage **11,18 m²**	

- Dimensions hors tout des vitrages POLFLAM EI60 (POLFLAM) montés en doubles ou triples vitrages :

	Epaisseur minimale (mm)	Largeur (mm)	Hauteur (mm)	Surface maximale du vitrage
Minimum		illimitée	illimitée	
Maximum	25	1500	3000	
	27	1800	3600	**5,45 m²**

- La surface maximale autorisée pour les panneaux de 62 mm est 2,72 m².

Dans le cas d'une jonction en ligne ou à 90° sur poteau acier, le poteau acier est réalisé de façon identique à celui décrit dans le procès-verbal de référence pour des hauteurs inférieures ou égales à 3400 mm.

Toutes les autres conditions de validité des classements énoncées dans le procès-verbal de référence seront respectées.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

4. CONCLUSIONS

Les performances des éléments sont inchangées par rapport aux procès-verbal de référence.

La présente extension de classement est cumulables avec celles précédemment émises sur le procès-verbal de référence hormis celle n° 19/5.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 27 octobre 2022

X Déborah CLANGET-KRIER

Chargé d'Affaires
Signé par : Déborah KRIER

X Régis KORYLUK

Superviseur
Signé par : Régis KORYLUK

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.